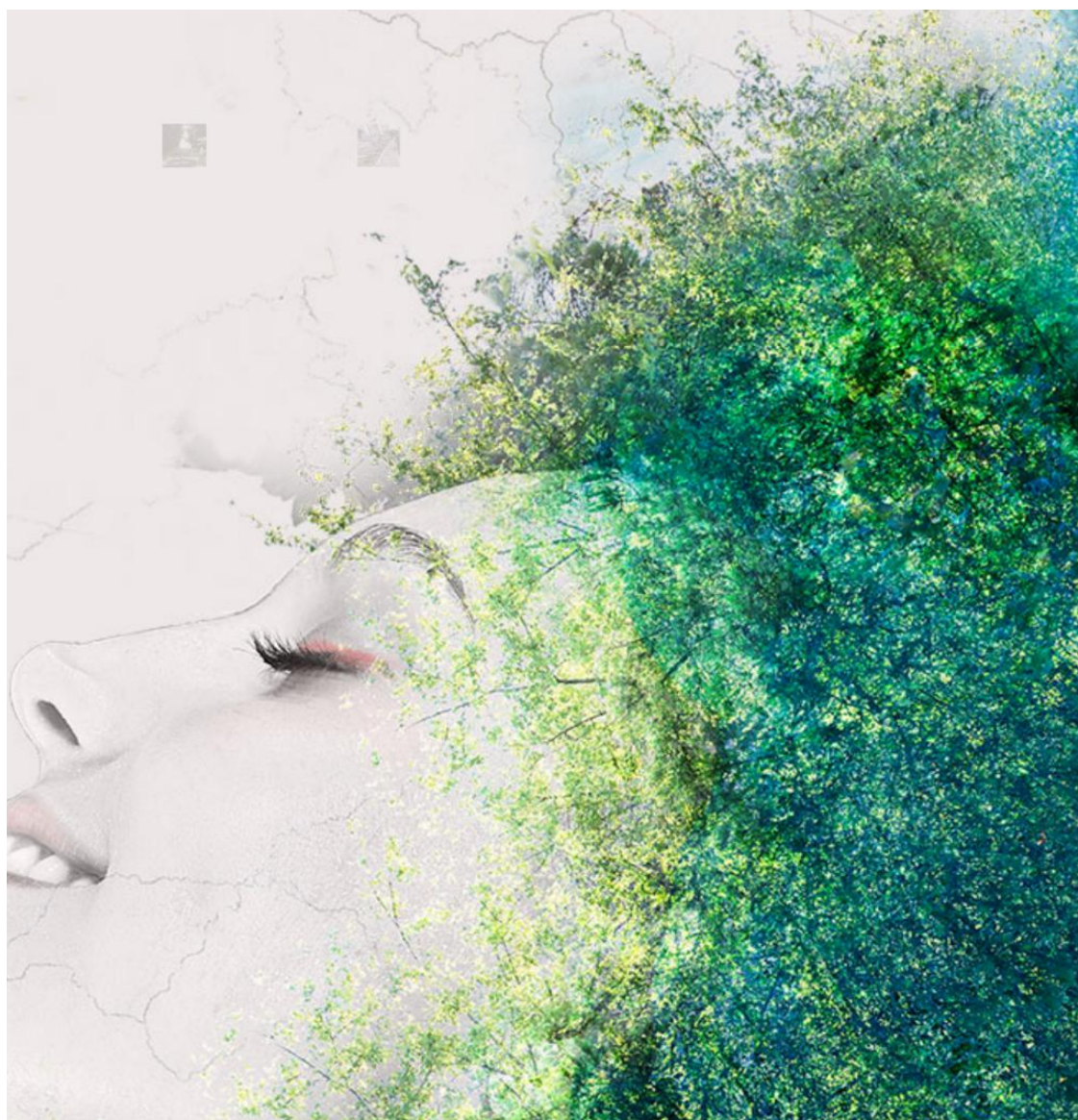

DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE 2025



19 JANVIER

Communauté de
communes de
Haute-Saintonge



H A U T E



S A I N T O N G E

Préambule

Le contexte

Le Conseil de développement avait été à l'initiative de la rédaction d'un pré-diagnostic en 2023, sur lequel il s'était appuyé afin de faire des recommandations pour un projet alimentaire territorial en Haute-Saintonge.

Sur la proposition du président de la Communauté de communes Claude BELOT, le Conseil communautaire avait alors validé la poursuite de l'engagement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans cette démarche.

Au regard de ce pré-diagnostic et du plan d'actions élaboré pour atteindre les objectifs du projet alimentaire territorial (PAT), le Ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé et l'ADEME avaient accordé la labellisation « PAT Emergent » à la Haute-Saintonge.

Cette labellisation dès la première année de candidature témoigne de la reconnaissance par l'Etat de l'engagement de la CDC sur les années précédentes.

Au terme de 3 années d'exercice, il est nécessaire d'actualiser le diagnostic dans la perspective du bilan du PAT, lequel devra comporter, outre le diagnostic, l'évaluation des actions menées et les projets pour la suite.

La méthodologie

La CDC de Haute-Saintonge a fait concevoir, dans le cadre d'un contrat d'innovation, un Portail multithématique par la société Tadatum. Ce Portail intègre et rend accessibles, aux utilisateurs habilités, de multiples données complexes, collectées via des sources publiques et privées et contextualisées. Elles sont enrichies de données collectées sur le territoire en fonction des besoins et auprès des acteurs ciblés.

Cet outil a servi de base à l'actualisation de ce diagnostic. Toutefois, certains éléments restant immuables ont été repris. Pour le reste, les principales sources sont, outre les éléments fournis par la CDCHS :

- Agreste
- Insee
- Pigma
- BD Topo / Géoservices - IGN
- GéoMSA
- AREC

L'actualisation a été confiée, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, à la société Tadatum.

L'analyse est issue des éléments statistiques ainsi que des éléments qualitatifs collectés au cours des ateliers organisés sur le territoire avec les élus et des ateliers thématiques avec les acteurs des filières alimentaires.



Sommaire

Préambule – contexte et méthodologie	2
Présentation générale du territoire	4
Evaluation du PAT	6
Diagnostic :	
A- La Géologie	7
B- La population	8
C- L’emploi agricole	11
D- L’occupation des sols	13
Focus sur les haies	15
E- La surface agricole utile	17
Focus sur l’élevage	21
Focus sur le BIO	23
Focus sur les BNI	25
F- Les exploitations et les exploitants	26
G- L’eau	28
H- L’énergie	30
I- La distribution	33
J- Les équipements et services alimentaires	35
K- L’aide alimentaire	38
L- Analyse stratégique	40
Glossaire et sources	43

Présentation générale du territoire

Le territoire de la Haute-Saintonge, s'étend sur 1 740 km² soit environ 25% de la superficie départementale.

Situé entre Cognaçais et Bordelais, il est constitué d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, la Communauté de communes de Haute Saintonge, porteur du Projet Alimentaire Territorial. Il bénéficie de bonnes infrastructures de transports, avec notamment deux échangeurs de l'A10 et plusieurs lignes ferroviaires dont celle qui relie Bordeaux, La Rochelle et Nantes. Jonzac, ville chef lieu et centrale, est ainsi située à 35 minutes des agglomérations de Saintes et Cognac, moins d'une heure d'Angoulême, Niort et Bordeaux.

Espace rural peu dense, la Haute Saintonge est un territoire productif avec un poids de l'agriculture et de l'industrie encore important. Les espaces agricoles occupent près de 60% de la superficie totale, soit 107 253 hectares, et l'emploi agricole concerne 5 169 emplois, soit près de 20% de l'emploi local.

Sa situation géographique place la Haute Saintonge en position de transition avec des espaces très contrastés : la partie littorale du département de Charente-Maritime, l'estuaire de la Gironde, les terres agricoles et viticoles de la Charente, les espaces boisés de la Double Saintongeaise prolongeant ceux de la Double de la Dordogne.

Malgré une baisse entre 1990 et 2010, la surface agricole utile SAU se maintient depuis. Le territoire a donc la capacité d'organiser sa résilience alimentaire. Pourtant la production est exportée à 90% alors même que les importations représentent elles-mêmes 90% de la consommation locale. La viticulture et la céréaliculture restent en effet les deux orientations agricoles dominantes, la première prenant appui sur les crus valorisés de l'AOC Cognac au Nord.

La résilience alimentaire est un enjeu majeur pour le territoire dont la population est dans une dynamique de croissance régulière relative à l'influence de la métropole Bordelaise et l'attractivité croissante de la Haute Saintonge (économie, tourisme, cadre de vie).

La Haute Saintonge se montre dynamique en matière de création d'établissements. Sur la période 2011-2016, un diagnostic publié par la région Nouvelle-Aquitaine faisait apparaître un taux de création d'établissements constamment supérieur à celui des territoires ruraux néo-aquitains. Le taux de création sur le territoire rejoint le taux moyen de province. Le dynamisme de création est particulièrement soutenu dans les services marchands aux entreprises comme aux ménages.

Si le développement d'une économie présentielle, tournée vers la satisfaction des populations résidentes, et des touristes est significatif, le tissu économique local reste néanmoins spécialisé dans des secteurs industriels tels que les industries du bois-papier-imprimerie, la fabrication de machines et équipements, les industries agroalimentaires. La Haute-Saintonge est également spécialisée dans les industries extractives.

Les espaces de vie qui composent le territoire de la Communauté de communes sont engagés dans un processus de redynamisation autour de leurs centralités, afin de proposer les services et équipements attendus par cette nouvelle population aux origines multiples, notamment l'accès en proximité à une offre alimentaire de qualité. Il s'agit d'une forte attente de la population, comme le confirme le sondage qui avait été réalisé dans le cadre du PAT en 2022.

La Communauté de communes a mené depuis plusieurs années des actions qui visent à valoriser et développer les circuits courts, via un partenariat avec la Maison de l'Emploi pour accompagner et faire connaître les producteurs, et avec le département pour le déploiement d'un outil pour les restaurants scolaires (Agrilocal). Elle s'est également engagée dans le développement de points de vente directe sur des sites communautaires ou privés (Maison de la Vigne et des Saveurs, Maison de la Forêt, Pôle nature de Vitrezay, magasin de producteurs).

Au sein du territoire, des communes ont réalisé des projets pour de la vente en circuits courts ou pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM (ferme communale, maraichage délégué...).

La démarche PAT a été lancée à partir d'un état des lieux reposant sur des études existantes menées pour la planification, notamment l'état initial d'environnement et le diagnostic agricole réalisés dans le cadre du SCOT de Haute-Saintonge ainsi que le diagnostic du Plan Climat Air Energie. Les orientations de ces documents de planification sont en concordance avec les objectifs du PAT de Haute-Saintonge, notamment pour les enjeux environnementaux.

C'est la même cohérence qui est établie entre le PAT et le contrat local de santé, pour les questions environnementales mais aussi pour les enjeux de nutrition.

A. Evaluation PAT

Les indicateurs à suivre pour l'évaluation du PAT de Haute-Saintonge ont été validés après présentation au Comité de pilotage du 9 octobre 2025. Les indicateurs sont classés en fonction des orientations du PAT.

Pour faciliter le suivi du projet et son évaluation, la Communauté de communes de Haute-Saintonge s'est dotée d'un Portail qui traite les données dans les domaines de l'urbanisme, de l'alimentation, de l'énergie et du développement économique.

Concernant le diagnostic alimentaire, et ses futures mises à jour, seront repris pour l'évaluation les indicateurs suivants.

- Accès au foncier agricole
 - Evolution du nombre d'exploitations et d'exploitants / évolution de la SAU – données intégrées au Portail
 - Evolution de la production pour l'alimentation humaine / SAU – données intégrées au Portail
 - Evolution des surfaces BIO / SAU – données intégrées au Portail
- Protection de la ressource
 - Evolution de l'artificialisation et affectation / Evolution des terres agricoles (part des terres prises ou rendues à l'agriculture) – données intégrées au Portail
 - Intégration des mesures de préservation dans les PADD (ou autre document d'urbanisme) des communes : nombre de communes et ratio/nombre total
- Soutien à la production et à la logistique
 - Evolution du nombre de producteurs partenaires (via le guide/appli) / nombre total de producteurs, évolution des volumes de production proposée et diversité – A intégrer dans l'Observatoire de l'Alimentation
 - Evolution du maillage en circuits courts (marchés, magasins de producteurs, vente à la ferme) – A renseigner dans la Portail : quelles sources ?
- Faciliter l'accès de tous à une alimentation saine
 - Evolution des résultats retranscrits sur ma-cantine.fr (analyse des informations / résultats au regard des attendus de la loi Egalim
 - Organisation et maintien du maillage du territoire avec l'aide alimentaire / structuration des liens avec les fournisseurs de denrées.

Ces indicateurs sont repérables dans le présent diagnostic par l'élément ci-contre.



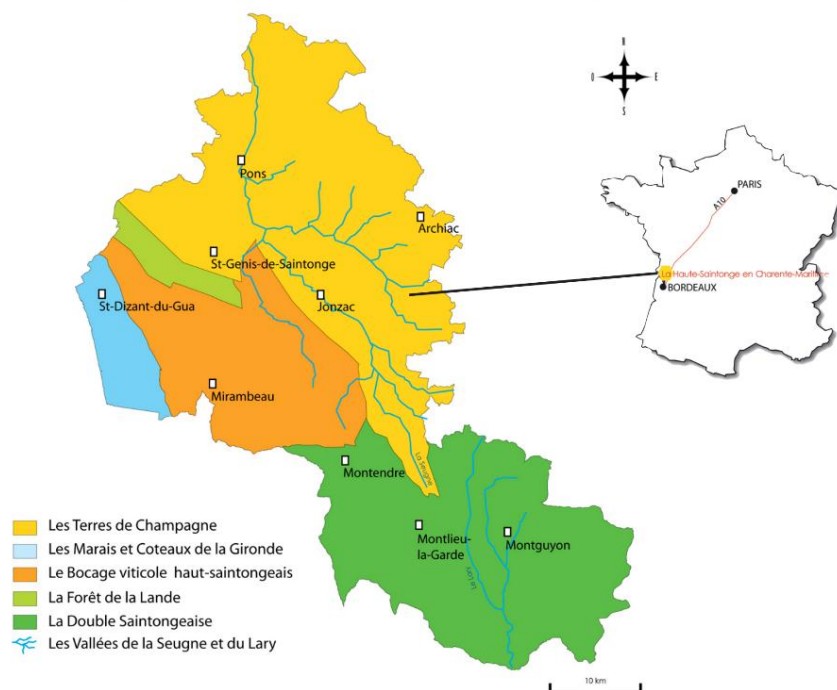
Les autres indicateurs, qui concernent principalement les actions de sensibilisation et d'éducation à une alimentation saine et durable et la prévention des déchets, ne sont pas évoqués dans ce diagnostic alimentaire. Les premiers nécessitent un cadre opératoire permettant une évaluation fiable des actions menées. Il est en cours d'élaboration. Les seconds sont repris dans le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

A. Géologie

Le territoire de la Haute-Saintonge se compose de six grandes unités paysagères issues de l'histoire géologique du territoire :

- les Terres de Champagne,
- les Marais de la Gironde,
- le Bocage viticole haut-saintongeais,
- la Forêt de la Lande,
- la Double Saintongeaise,
- les Vallées de la Seugne et du Lary.

Carte des grands paysages de Haute-Saintonge



La présence d'une épaisse couche de calcaire crétacé datée de 100 à 65 M d'années atteste de la présence d'un océan à la fin de l'ère secondaire sur tout le territoire haut-saintongeais.

La lente sédimentation marine est à l'origine de la formation de couches de calcaires de plusieurs dizaines de

Mètres d'épaisseur. Elles affleurent de l'estuaire de la Gironde jusqu'à la limite orientale du département, puis s'enfoncent en descendant vers le Sud sous les terrains tertiaires.

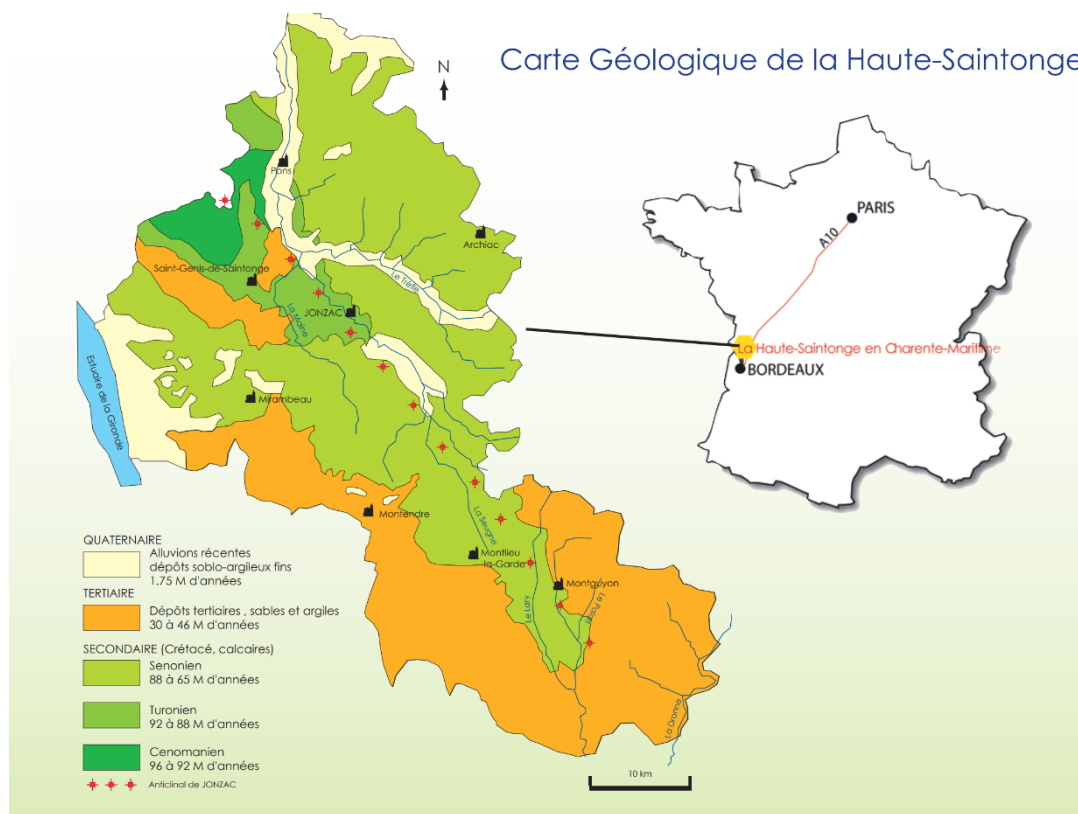
En Haute-Saintonge, le calcaire, roche très utilisée pour la construction des maisons, est en fait une roche biodétritique issue d'organismes vivants.

Au tertiaire, le niveau des océans a baissé sensiblement laissant ainsi apparaître les fonds calcaires marins. Au cours de l'Éocène inférieur et moyen (53 à 40 M d'années), sous des climats chauds, tantôt humides, tantôt secs, des vents et des eaux violents modèlent les reliefs et déversent sur tout le sud de la Haute-Saintonge des sédiments provenant de l'érosion du Massif Central. Ces roches se sont déposées sous la forme de graviers, de sables plus ou moins grossiers et d'argiles. C'est là l'origine du Kaolin, exploitée en Saintonge boisée.

Plus récemment, au quaternaire (1.75 M d'années), les brutales oscillations du climat et du niveau des eaux accélèrent le creusement des vallées et modelèrent durablement le relief et le littoral haut-saintongeais.

Par la suite, les transgressions ou mouvements de remontée des eaux finirent de modeler les paysages charentais, avec les déformations tectoniques qui ont ondulé les strates sédimentaires de la Haute-Saintonge. L'ondulation majeure, l'anticlinal de Jonzac, traverse le territoire en diagonale, de Montguyon jusqu'aux abords de Pons. Au nord de ce plissement géologique remarquable, face à la Charente ou au sud, aux confins de Jonzac, s'élèvent des formes émoussées.

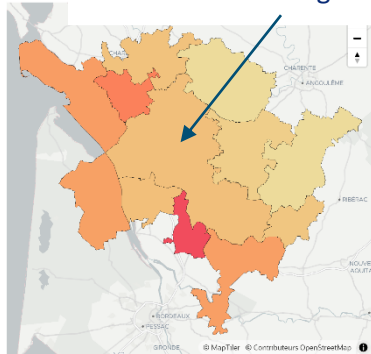
Ces hauteurs correspondent aux côtes ou "cuestas", qui sont en fait des couches de calcaire légèrement redressées car peu usées par l'érosion.



Documentation géologie CDCHS

B. La Population

CDC Haute-Saintonge



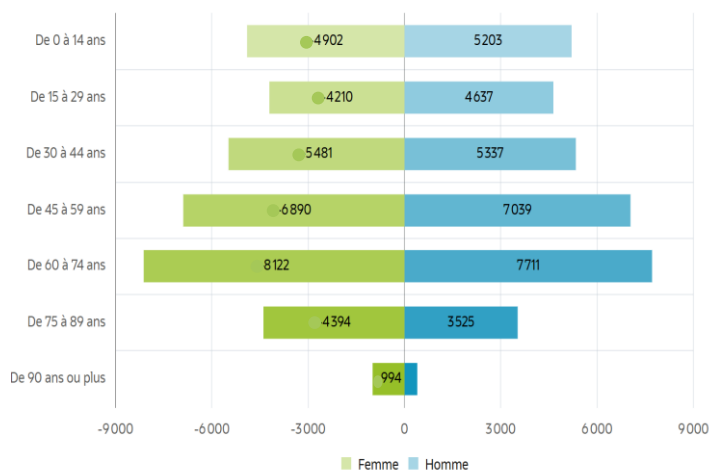
La carte ci-contre présente le positionnement attractif de la Haute-Saintonge, arrière-pays de la côte atlantique, auquel doit profiter le développement de l'influence bordelaise.

On constate en effet une attractivité résidentielle caractérisée par des origines multiples des nouveaux résidents. Dans un contexte de croissance de cette influence, une hausse de population est attendue pour la décennie à venir, confirmant ainsi la tendance constatée sur la précédente.

Actuellement, la population haute-saintongeaise, qui atteint 68 842 habitants (INSEE 2022), représente 10% de la population charentaise-maritime.

Une nette augmentation de la population de plus de 60 ans est observée, parallèlement à la régression du nombre d'habitants de moins de 30 ans. Ce constat atteste de l'attractivité du territoire pour les retraités.

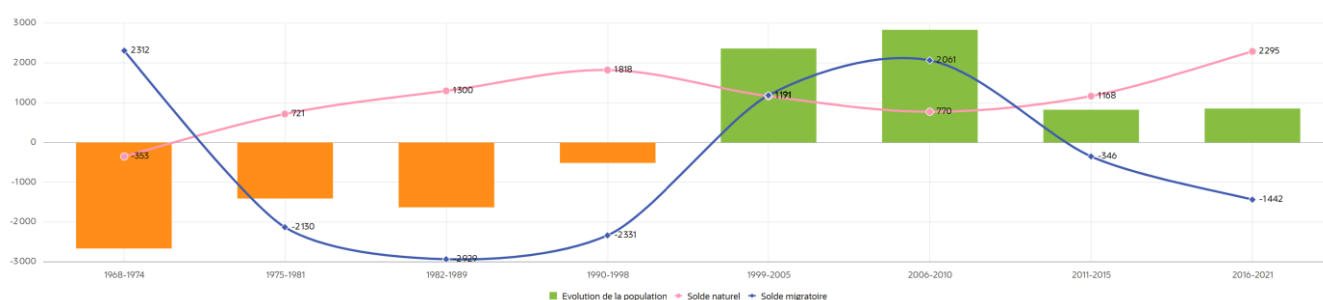
Population par tranches d'âges :



Evolution du nombre de femmes et d'hommes entre 60 et 74 ans



Ceci étant, le solde naturel du territoire est positif et permet de compenser les départs de population. Il est à l'origine de l'évolution à la hausse de la population.



La composition de la famille évolue conformément à la tendance nationale. Les familles monoparentales augmentent de plus de 35%, tout comme les personnes seules. A contrario le nombre de couples avec enfants a enregistré une baisse d'un niveau équivalent, quand le nombre de couples sans enfant a légèrement progressé. Sur la période entre 2011 et 2022, la taille moyenne des ménages a confirmé la tendance à la baisse observée depuis les années 1970 (2,1 en 2022).

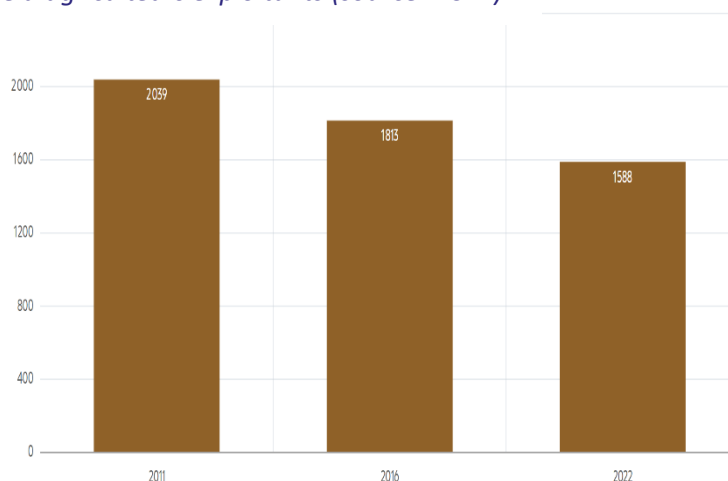
Le taux de pauvreté monétaire est relativement stable mais élevé depuis plus d'une décennie. Il atteint 16,2% en Haute-Saintonge (données 2021, 16.8% pour les données 2015). Ce taux est à 12,5% au niveau départemental, 13,7% au niveau régional et 14,9% en France métropolitaine. Ces niveaux sont contrastés en fonction des territoires, les ruraux neo-aquitains éloignés du littoral, comme la Haute-Saintonge, étant les plus touchés. Il concerne particulièrement les moins de 30 ans hauts-saintongeais, le quart d'entre eux ayant des revenus sous le seuil de pauvreté.

C. L'emploi agricole

L'agriculture en Haute-Saintonge s'appuie sur 1789 exploitations et 5169 actifs agricoles (personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole, salariée ou non), soit 3648 équivalents temps plein (ETP - source recensement 2020). Le recensement fait donc apparaître une hausse des ETP (+4%) mais une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants.

Selon l'INSEE, le nombre d'agriculteurs exploitants aurait enregistré une baisse de 22% entre 2011 et 2022. 1588 agriculteurs exploitants étaient encore en activité en 2022.

Evolution du nombre d'agriculteurs exploitants (source INSEE) :



Les données de la MSA, sur cette même période 2011/2022 et concernant les emplois qui lui sont affiliés, font apparaître un maintien du nombre d'emplois entre 2011 et 2022 (-0,7%), avec en 2022 3398 emplois, dont 1441 agriculteurs exploitants en activité (-23%).

Les emplois agricoles sont tenus à hauteur de 34,4% par des femmes (données 2023) en légère baisse de 1 point par rapport à 2020.

Le salaire moyen horaire est de 14,4 euros (source MSA – 2023) tandis que, tous secteurs confondus, il est de 13,8 euros. Au niveau national, le salaire horaire moyen dans le secteur agricole est de 13,04 euros (source Agreste).

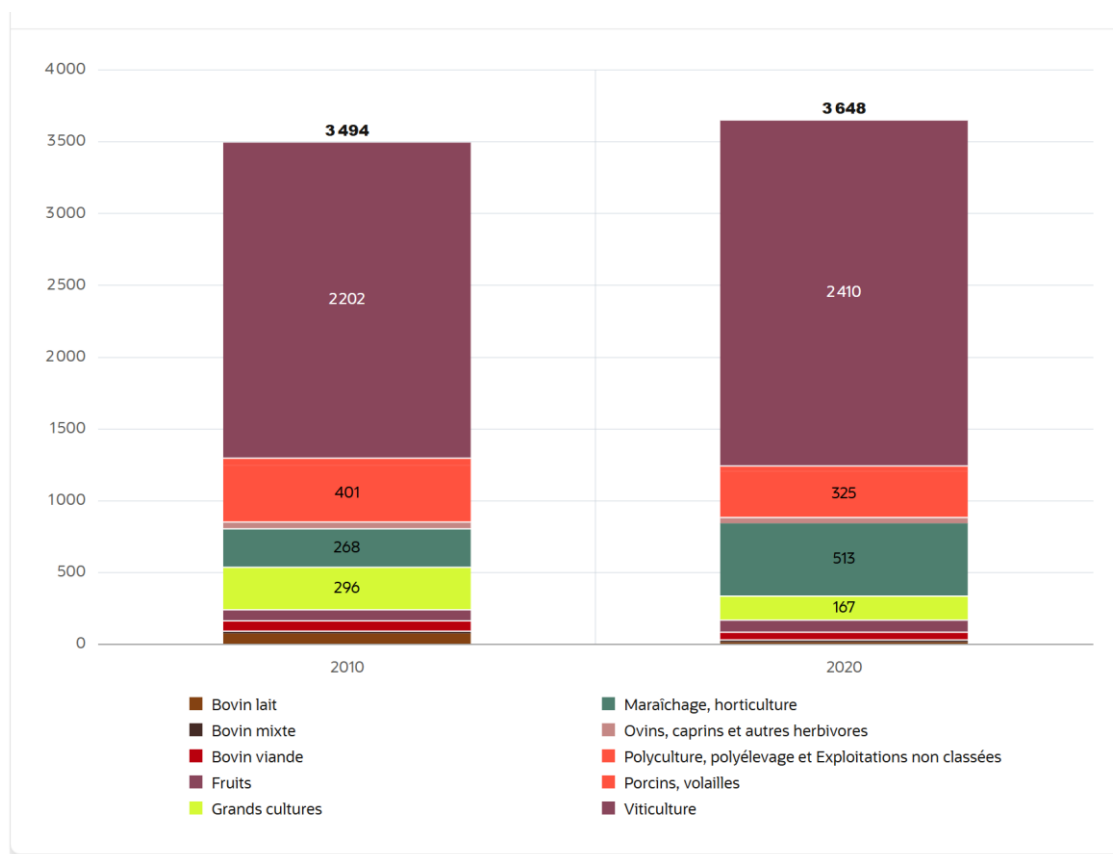
Les résultats du recensement agricole 2020 indiquent que la viticulture est l'activité mobilisant le plus grand nombre d'équivalents temps pleins (ETP), 2410 sur un total de 3648 (cf ci-après, répartition des ETP par catégorie d'OTEX - exploitations classées selon leur orientation principale).

Les grandes cultures, ultra-mécanisées, et l'élevage, dont l'activité est en retrait, ont enregistré de fortes baisses d'emplois, compensées principalement par la viticulture (+208) et aussi par le maraîchage (+45). Ces chiffres devraient évoluer défavorablement en raison du nouveau contexte viticole.

La main d'œuvre fait globalement défaut dans toutes les filières, de la viticulture au maraîchage.

A noter que la champignonnière d'Avy enregistre 10% des emplois agricoles de Haute-Saintonge et a très fortement recours à de la main d'œuvre étrangère, sur des contrats courts.

Répartition des ETP par catégorie d'OTEX :



L'occupation des sols

La Haute-Saintonge est un territoire rural dont l'artificialisation représente 7,85% des sols, alors que ce taux atteint les 10% en Charente-Maritime.

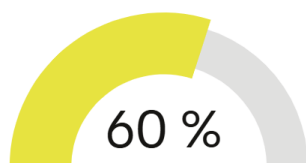
Les sols couverts par les forêts et milieux semi-naturels représentent 53 340 hectares, soit 30% de la surface totale. Au niveau départemental, ils frôlent les 18%.

La surface agricole est estimée à 107 253 hectares, soit 59,82% du territoire. Au niveau départemental cette couverture est de 65%.

Elle est maintenue à ce niveau, alors que depuis les années 2000 le nombre d'exploitations chute (divisé par deux en 20 ans) et l'élevage recule.

La Haute-Saintonge représente 23% des terres agricoles du département.

Part de la SAU en 2020 et évolution 2009/2020 (Source PIGMA) :



60 %

2020

Surface agricole en 2009

108 156 ha (60,32 %)

Surface agricole en 2020

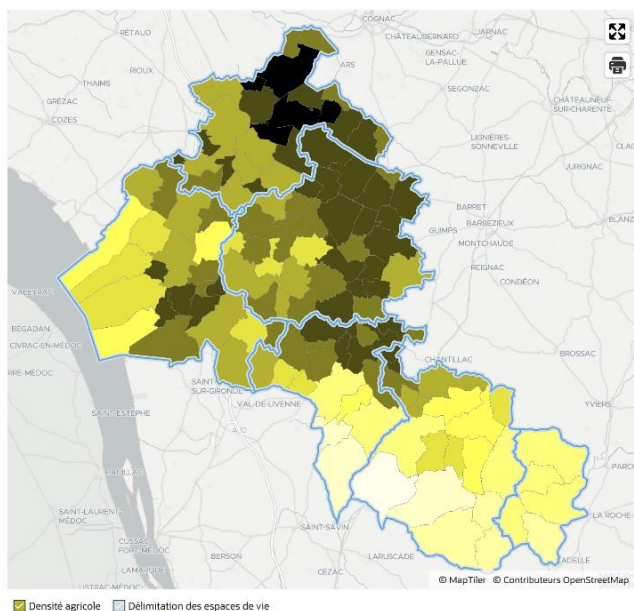
107 253 ha (59,82 %)

Consommation de l'espace agricole entre 2009-2020

-903 ha (-0,84 %)

En moyenne en Haute-Saintonge une exploitation agricole valorise 43,6 hectares. Au niveau départemental la moyenne est de 73 hectares, la moyenne nationale étant de 69 hectares.

Part de la SAU par commune :



Les zones les plus exploitées sont ci-contre colorées dans les couleurs foncées. Elles correspondent principalement aux vignobles du Cognac.

Au sud les bois et forêts sont très présents. C'est le cas pour le secteur de Montendre, Montguyon et Saint Aigulin (canton des Trois Monts), comme le représente le graphe ci-après, faisant état des types d'occupation des sols par bassin de vie.

Calcul de l'artificialisation constatée sur la période 2009/2020 :

Les données Agreste exposent que 1081 hectares, principalement prairies et cultures annuelles, ont été affectés à d'autres occupations. Ils sont répartis à hauteur de 701 hectares pour de l'artificialisation (majoritairement espaces publics et constructions) et 377 pour des forêts et milieux semi-naturels (majoritairement landes, feuillus et broussailles).



**646 ha artificialisés
entre 2009 et 2020
soit 0,38%**



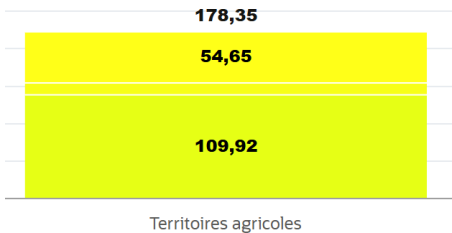
Ci-contre : Terres prises à l'agriculture



Nouvelles occupations de ces terres ci-dessous :



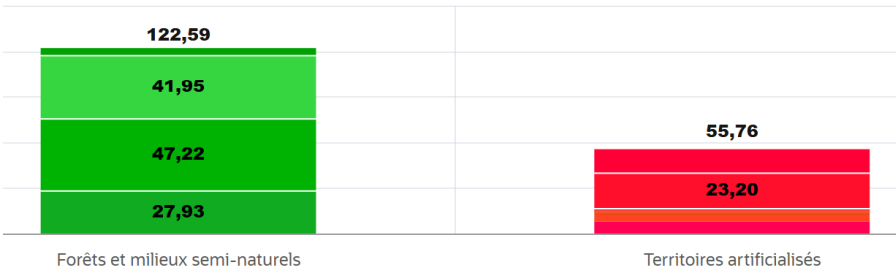
Des terres ont également été rendues à l'usage agricole (prairies et cultures annuelles). Cela concerne 178 hectares, dont 55 hectares étaient artificialisés (décharges, dépôts, carrières...) et 122 hectares étaient dans la catégorie Forêts et milieux semi-naturels (feuillus, landes et conifères).



Ci-contre : Terres rendues à l'agriculture



Occupations initiales de ces terres ci-dessous :



La protection des terres agricoles est formalisée et réglementée par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et par les documents d'urbanisme mis à jour par les communes (ou en cours de mise à jour).

Extrait du Document d'orientation et d'objectifs :

ORIENTATION 3.3

Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

Le SCoT soutient le développement et le renforcement des filières existantes : agricole et viticole, touristique et thermale, les activités liées à la filière bois et la filière énergétique

📌 Objectif 3.3.1. : Pérenniser la filière viticole et agricole.

PRESCRIPTION : Préserver et valoriser les espaces agricoles par la maîtrise de la consommation foncière.

PRESCRIPTION : Encourager le développement et la diversification agricole.

PRESCRIPTION : Favoriser le bon fonctionnement des exploitations agricoles.

En 2020, les 103 documents d'urbanisme de la Haute Saintonge dégagent un potentiel constructible de 2480 hectares, éventuellement consommateurs d'ENAF (espaces naturels, agricoles ou forestiers).

En 2026, le potentiel constructible envisagé en extension dans les 126 documents d'urbanisme sera de 350 hectares, soit 2000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers qui devraient être libérés de toute possibilité d'artificialisation.



**2000 hectares libérés
de possibilité
d'artificialisation**

Focus sur le linéaire de haies

Le linéaire total de haie pour la CDCHS est de 2 616 kilomètres en 2024, soit près de 15% du linéaire départemental (16 525).

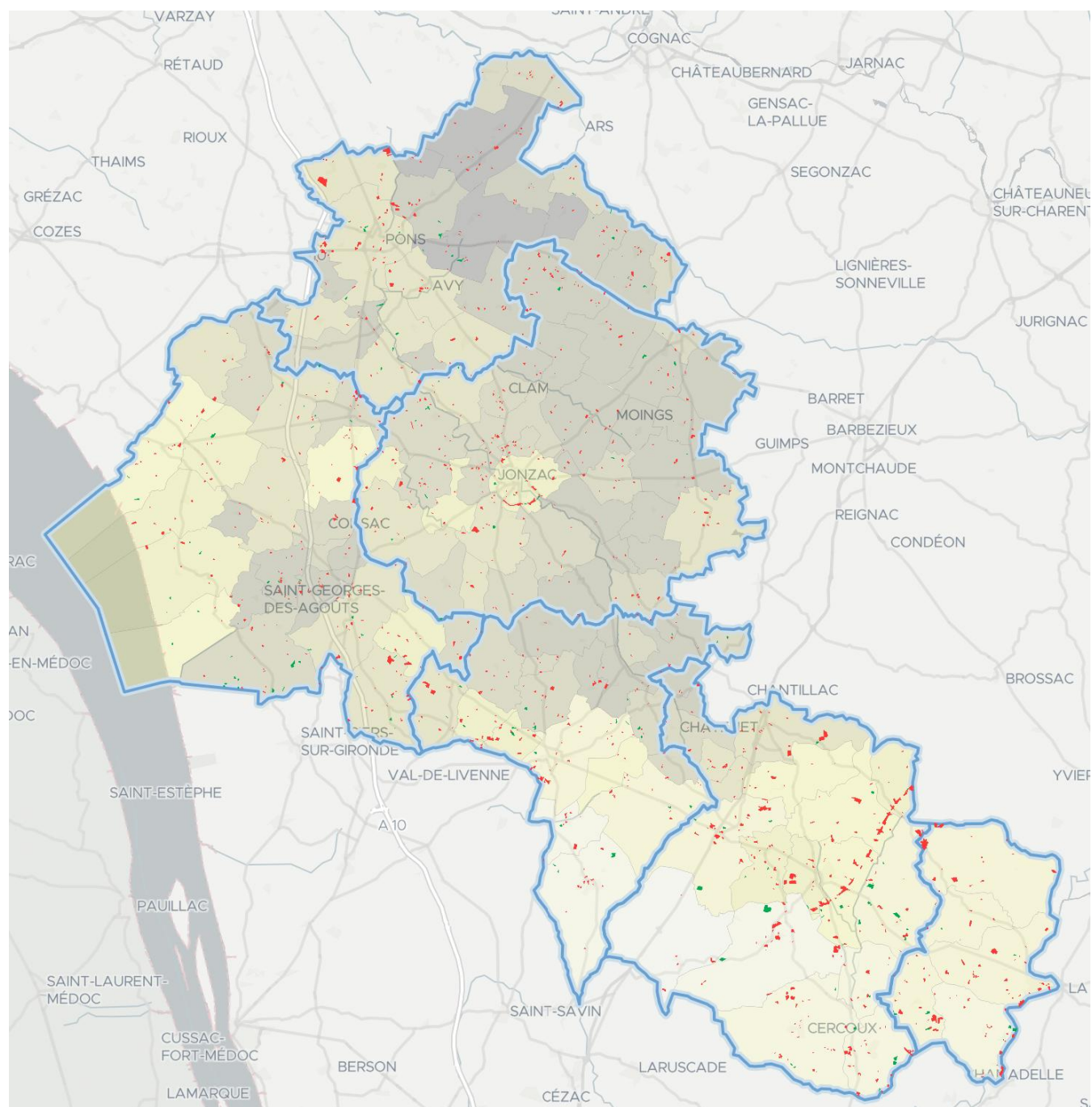
Le nombre moyen de mètres de haies par hectare est donc de 28,56 m. Les valeurs de référence sont supérieures : 38,84 m en Charente-Maritime, 68,65 en Nouvelle-Aquitaine.

La taille des exploitations du vignoble du Cognac explique sans doute cet écart. Toutefois, la destruction des haies est plus conséquente au niveau régional (-7,06% sur les quatre dernières années alors que la SAU a augmenté de 0,80%) qu'au niveau départemental (-5,40% avec une baisse de la SAU de 1,26%). En Haute-Saintonge la baisse correspond à 6,23% alors que la SAU a diminué sur la même période de 2,66%.



**28,56m de haies
par hectares de SAU
(données 2024)**

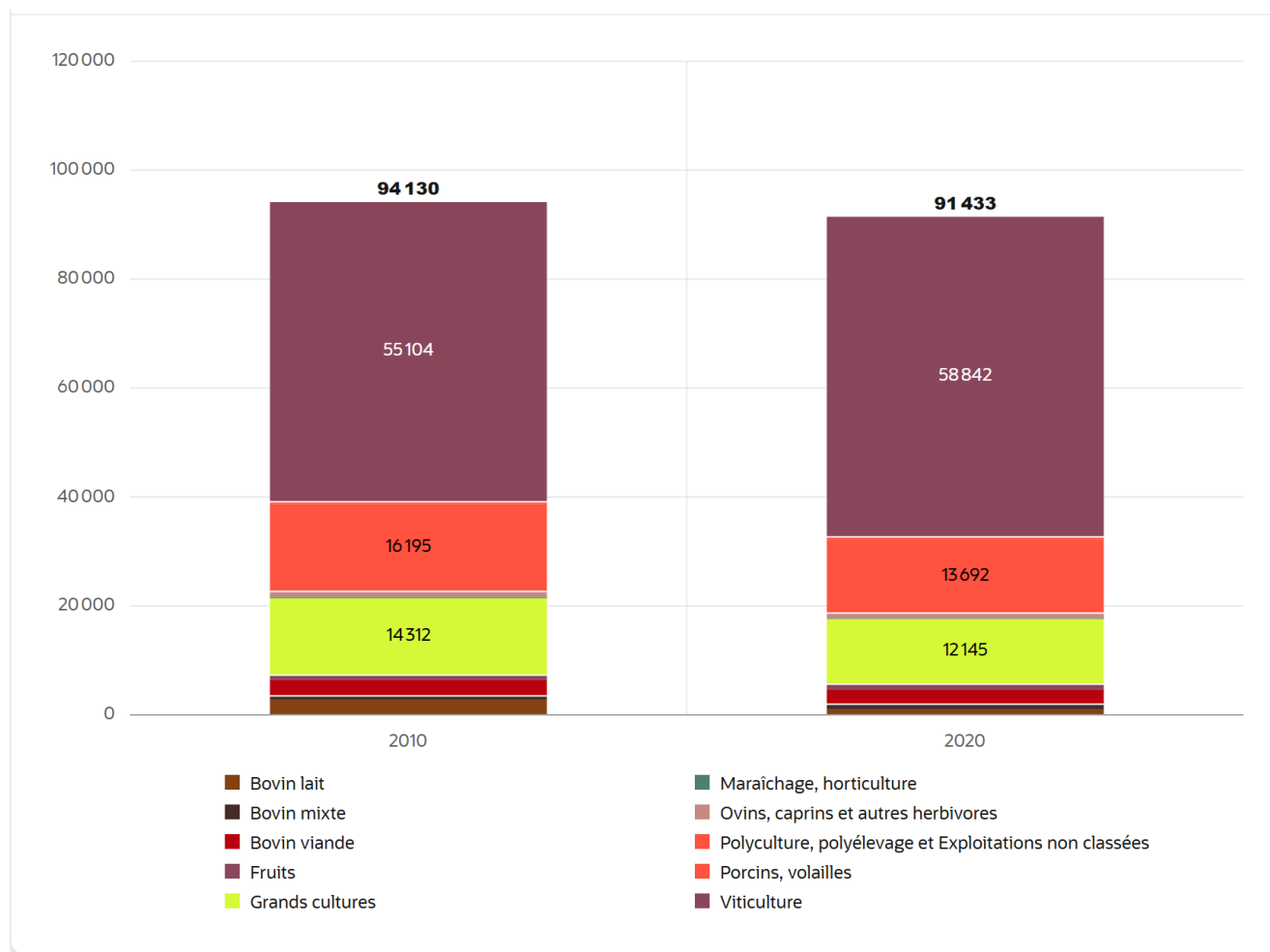
Ci-après, terres rendues (en vert) à l'agriculture / terres prises à l'agriculture (en rouge) :



La surface agricole utile

L'occupation des sols (source Pigma) présente une surface agricole de 107 253 hectares en 2020. Elle est sensiblement différente à la SAU déclarée par les exploitants, que ce soit via les déclarations PAC – elle est établie à près de 91 500 hectares, soit 51% du territoire – ou via le recensement agricole 2020 (graphe ci-après).

Evolution de la SAU – Recensement2020 :



Les résultats du recensement agricole confirment que la viticulture, avec une nette progression de la SAU dédiée (+ 4000 hectares), reste l'activité agricole dominante en Haute-Saintonge, même si celle-ci est affectée par la crise du Cognac, due aux relations commerciales internationales. Les arrachages de vignes sont constatés, après une décennie de plantations motivées par les exportations aux Etats-Unis et en Asie. Ils apparaîtront sans doute dans les déclarations PAC à venir, mais le territoire reste toutefois à dominante viticole.

Les déclarations PAC affichent une baisse de 2440 hectares entre 2020 et 2023, soit 3% de la SAU de 2020. Pourtant au niveau régional, la SAU a progressé de 1% sur la même période (+ 31 700 hectares).

Evolution des déclarations PAC 2028/2024 :

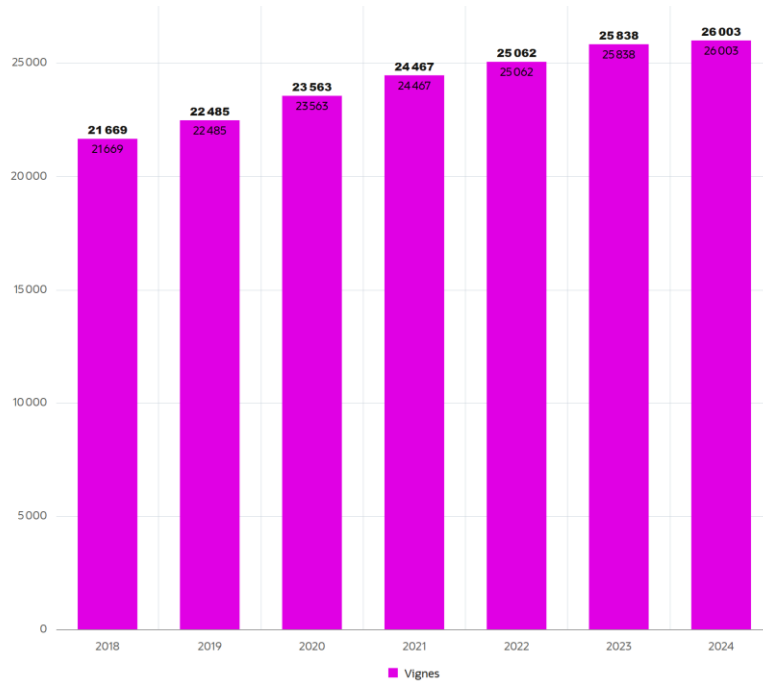


La viticulture est très majoritairement localisée sur les territoires identifiés par l'AOC Cognac. Le Cognac ne peut être produit qu'au sein d'une zone de production précisément délimitée. Cette zone a été définie par décret le 1er mai 1909.

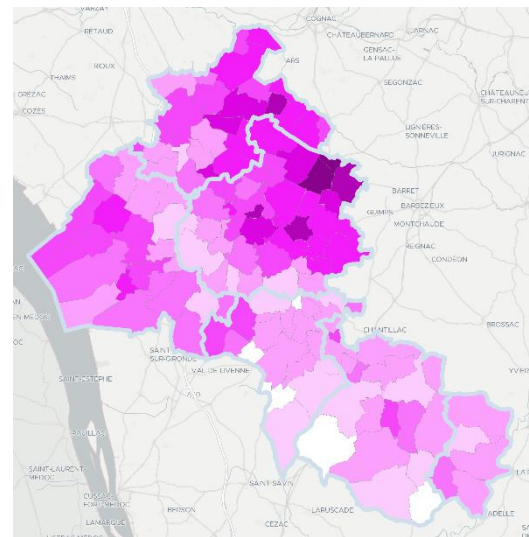
37 hectares :
surface
moyenne d'une
exploitation
viticole

L'ensemble du vignoble (10% du vignoble français) est estimé à plus de 88 337 hectares, dont près de 26 003 en Haute-Saintonge. Le vignoble n'a cessé de progresser, avec une hausse de 20% entre 2018 et 2024. Cf graphe page suivante.

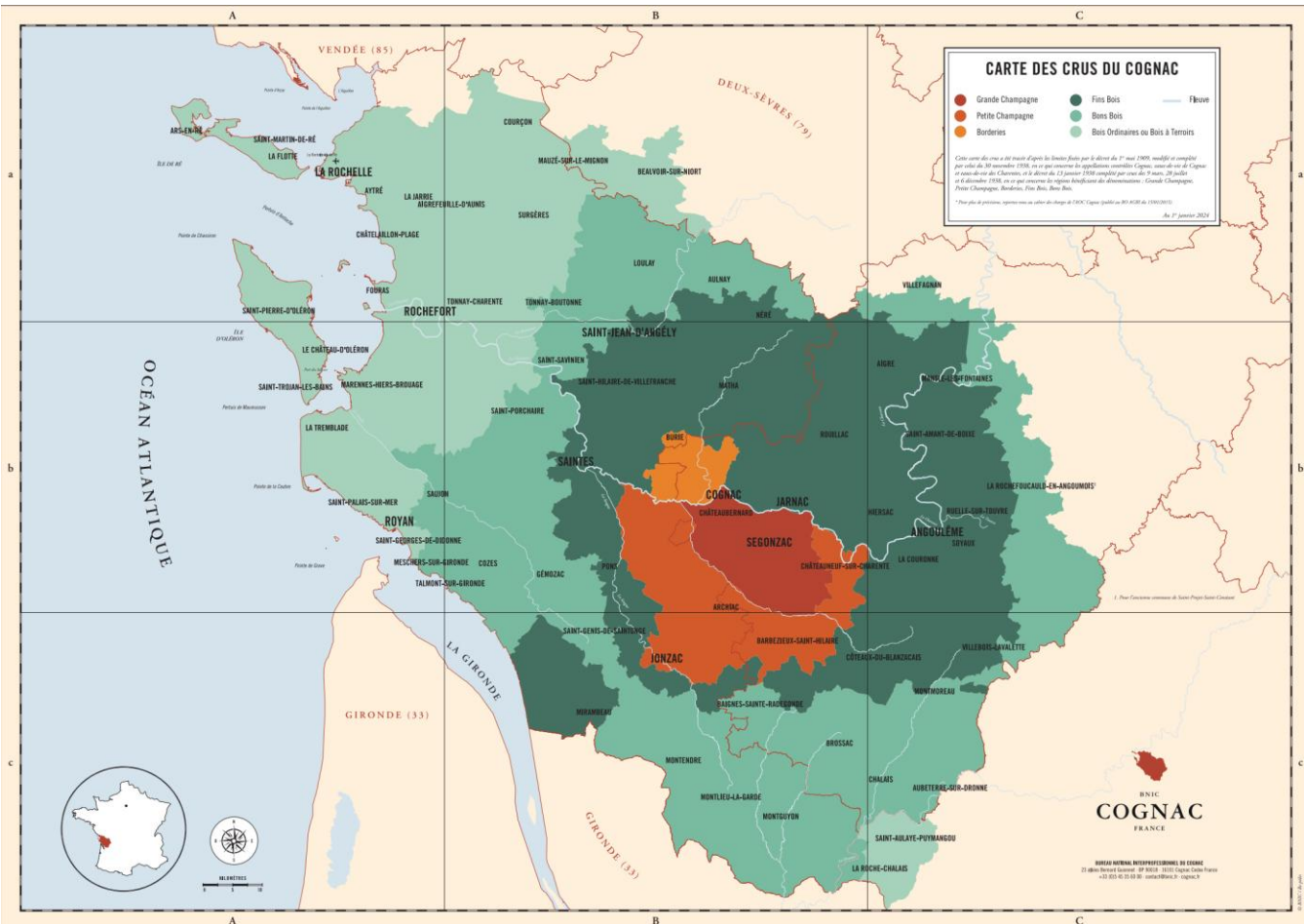
Evolution de la SAU dédiée à la vigne :



Poids de la vigne au sein des SAU communales :



Carte de l'AOC cognac et des différents crus :



En dehors de l’agriculture biologique, et des AOP (Cognac, Pineau des Charentes) et IGP (vin charentais) viticole et spiritueux, le territoire est peu concerné par les SIQO (Signes d’identification de la Qualité et de l’Origine).



L’activité agricole en Haute-Saintonge couvre en surface 4 fois ce qui serait nécessaire pour l’alimentation de sa population (autre strate de référence : 2 fois pour la production départementale, 1,5 pour la production régionale).

Cependant les productions pour l’alimentation humaine restent à un niveau confidentiel.

Ainsi la production de légumes est passé de 0,18% de la SAU en 2018 à 0,1% en 2024. Cette tendance à la baisse se confirme malgré la nette hausse connue sur les années COVID (0,19% en 2021). Il faudrait pourtant doubler cette surface pour satisfaire les besoins locaux.

SAU pour la production légumes :



SAU dédiée aux légumes : 114ha
-30 % entre 2018 et 2024

Pourtant le nombre d’exploitations avait augmenté de 25 à 36 entre 2010 et 2020.

En Produit brut standard (PBS) la production avait aussi augmenté de 40% entre 2010 et 2020, mais cela est principalement dû à l’augmentation de la production de la champignonnière d’Avy. La champignonnière cultive 4 hectares toute l’année pour produire 250 tonnes par semaine de champignons.

Afin de répondre à la nécessaire évolution du régime alimentaire vers les protéines végétales, il est indispensable de développer la culture de légumineuses. Cette tendance semble s’inscrire progressivement dans l’évolution des cultures, puisqu’elle est passée de 1,45% en 2018 à 2,45 % en 2024. En comparaison, elle représente 8,5% de la SAU en Nouvelle-Aquitaine.



SAU dédiée aux légumineuses : 2638 ha
soit 2,45% de la SAU en 2024

Evolution de la culture de légumineuses en Haute-Saintonge :



Les cultures non présentes dans la légende ne sont pas cultivées en Haute-Saintonge.

Focus sur l'élevage

La SAU dédiée concerne 5758 hectares (données 2020). Elle est en nette baisse puisqu'elle concernait 7578 en 2020, soit une baisse de près du quart de la surface en 10 ans.

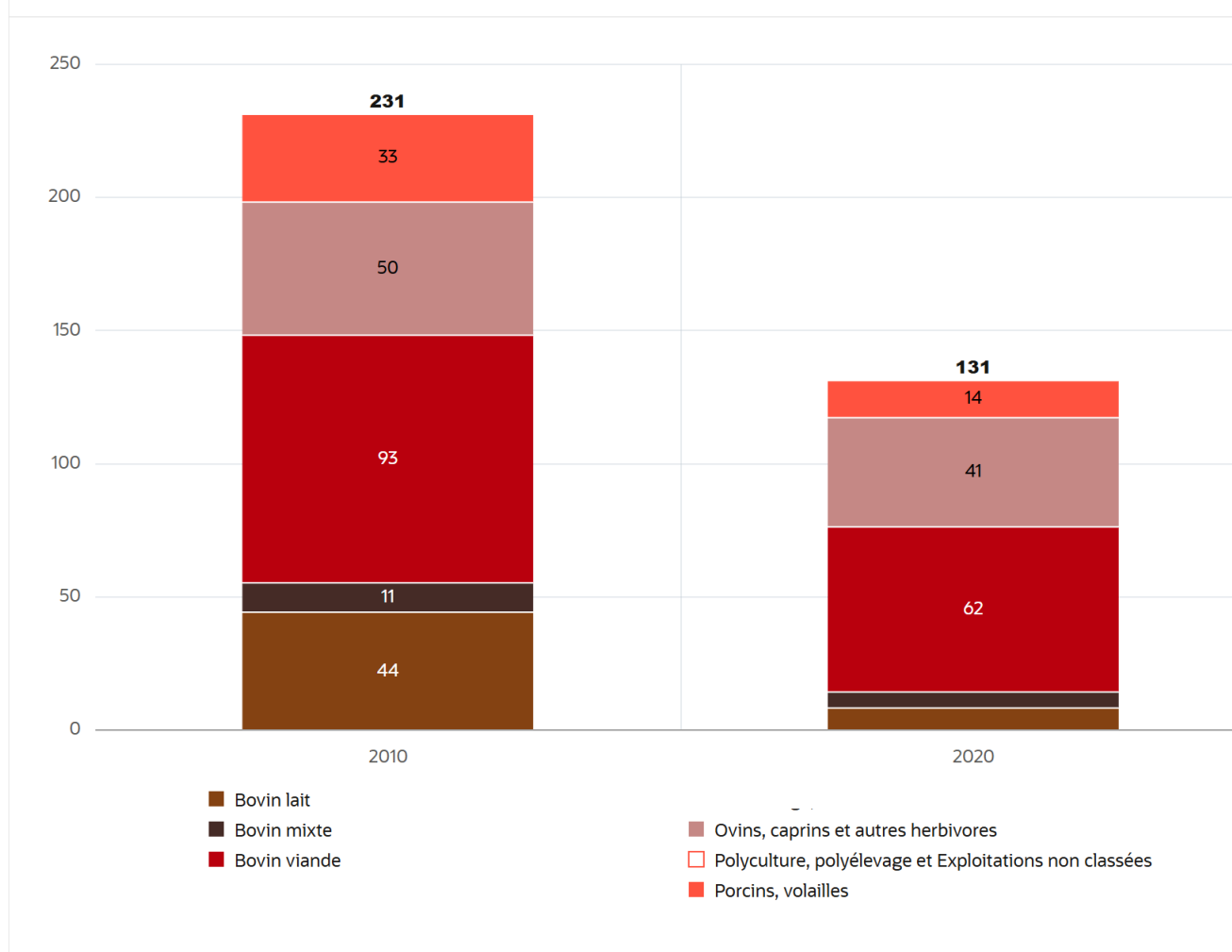
Le cheptel s'élève à 21 000 Unités Gros Bétail (soit 170 000 têtes) dont 16 900 en bovins, soit un ratio de 0,23 UGB par hectares. L'élevage de Haute-Saintonge n'est donc pas caractérisé comme intensif (à partir de 1.5 UGB/ha).

Le produit brut standard* sur ce secteur a chuté de 30% (40 187 euros). Ramené à l'hectare le PBS annuel est de 2,06 pour l'élevage (toute catégorie confondue) et de 118,89 par exploitation. A titre de comparaison, le produit brut du maraîchage a augmenté de 30%, soit 478,80 par exploitation, celui de la viticulture atteint 328,54.

La comparaison sur le rendement des surfaces est également évocatrice : 2,06 euros/ha pour l'élevage, quand il monte à 37,50 pour le maraîchage et 6,06 pour la viticulture.

*Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle hors toute aide. Ils sont exprimés en euros par année. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens.

Evolution du nombre d'exploitations dédiées à l'élevage (Recensement agricole 2020) :



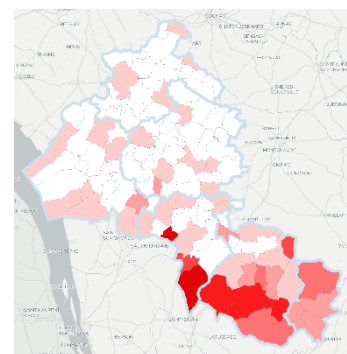
L'impact sur le nombre d'emplois dans la filière se traduit par une baisse de 100 équivalents temps plein, alors que l'emploi agricole a augmenté (+ 254).

Le nombre d'exploitations pour le bovin laitier a été divisé par plus de 5 en 10 ans. Selon le recensement agricole, il en restait 8 en 2020.

La filière bovin viande a perdu le tiers de ses exploitations (62 en 2020), et la filière bovin mixte (lait et viande) en a perdu la moitié (6 en 2020).

Sur la période, la filière bovine dans son ensemble a perdu 72 exploitations, sur les 148 enregistrées en 2010.

Malgré la diminution du nombre des exploitations, la SAU dédiée à la filière bovins viande, s'est quasiment maintenue sur la même période. Les exploitations restantes sont majoritairement positionnées sur le 1/4 sud du territoire (*cf ci-contre*).



De même, la SAU de l'élevage porcin et volailles, présent sur le sud-est du territoire, s'est maintenue autour de 300 hectares, alors que le nombre d'exploitations a été divisé par deux.

L'activité ovins/caprins est stable, avec 41 exploitations réparties sur les 3/4 sud du territoire.

Focus sur l'agriculture biologique

La production biologique de la Haute Saintonge représente 2,66% de la SAU du territoire. En comparaison, elle atteint 8,28% de la SAU en Nouvelle-Aquitaine.

Au niveau régional comme au niveau local, elle a traversé une période de développement jusqu'en 2022, porté par la demande locale, atteignant ainsi les 3 000 hectares. Puis dans le contexte de crises successives qui ont affecté le pouvoir d'achat et ont modifié les priorités des consommateurs, elle a chuté à 2843 hectares en 2023.

La part de la vigne biologique n'a cessé d'augmenter sur ces mêmes périodes, tout comme le fourrage et les prairies permanentes (pour l'élevage).



Surface dédiée à
l'agriculture BIO : 2853 ha
soit 2,66% de la SAU en 2024

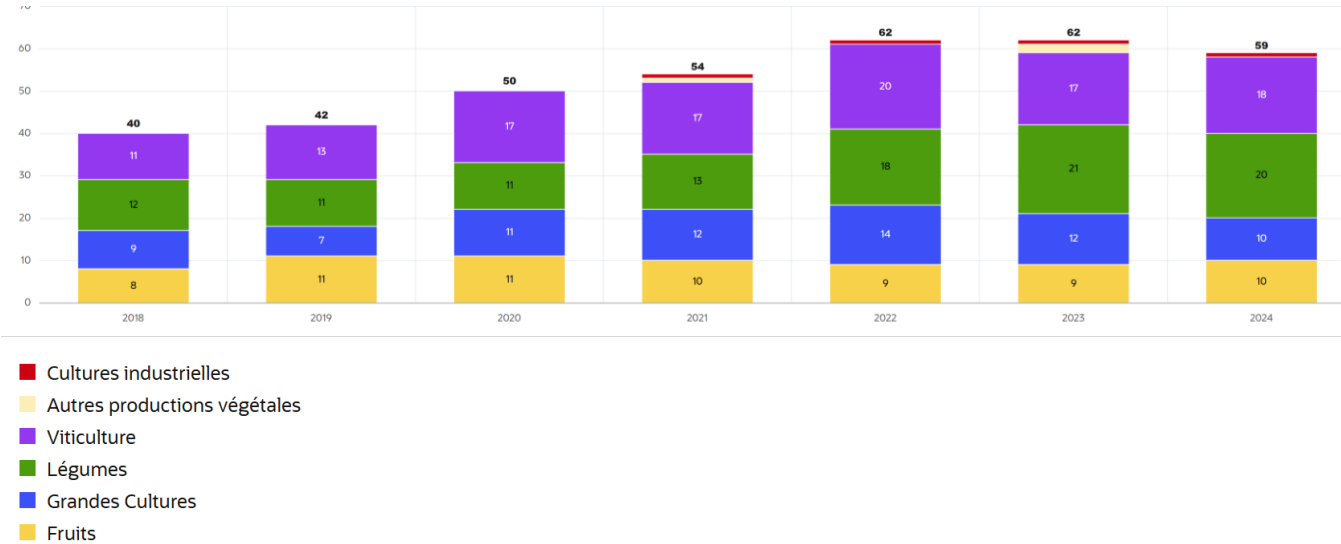


Le nombre d'exploitations labellisées Bio (59) régresse en 2024, après la hausse connue depuis 2018. Toutes les cultures sont concernées, hormis la production de fruits qui se maintient.



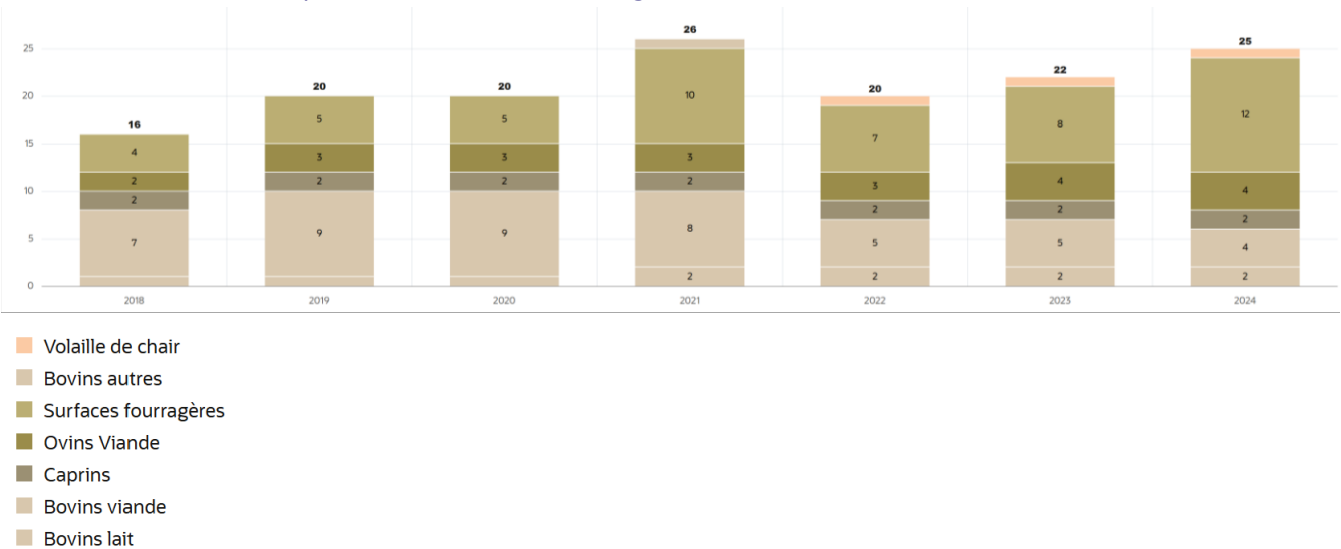
Exploitations BIO :
59 en 2024

Evolution des exploitations Bio :



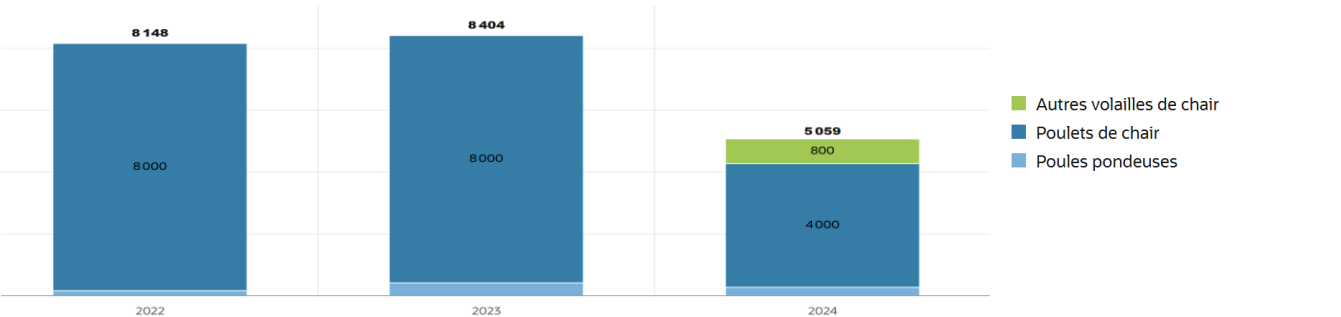
Le nombre d'exploitations dédiées à l'élevage Bio est stable, même si les cheptels sont en nette baisse.

Evolution du nombre d'exploitations dédiées à l'élevage Bio :



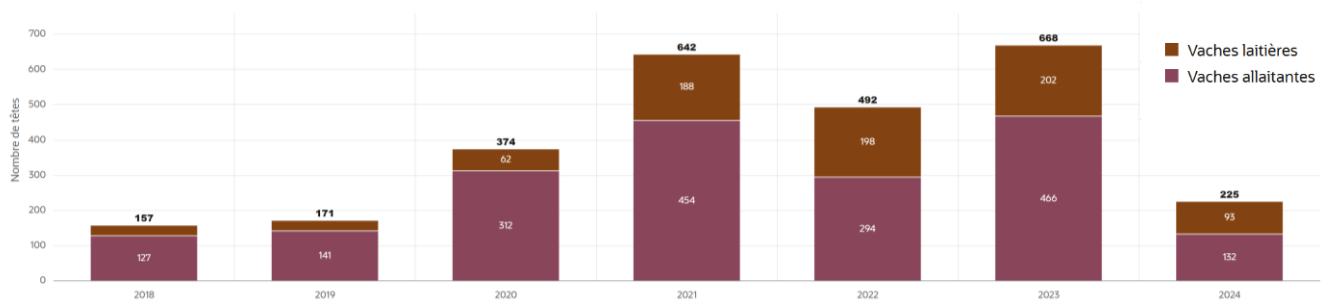
Les volailles étaient dénombrées à 8404 têtes en 2023, puis 5059 en 2024. Avant 2023, les volailles Bio étaient quasi-inexistantes sur le territoire.

Evolution du nombre de volailles en exploitations Bio :



L'élevage bovin subi la même tendance, malgré la hausse d'après Covid. L'élevage laitier est le plus touché.

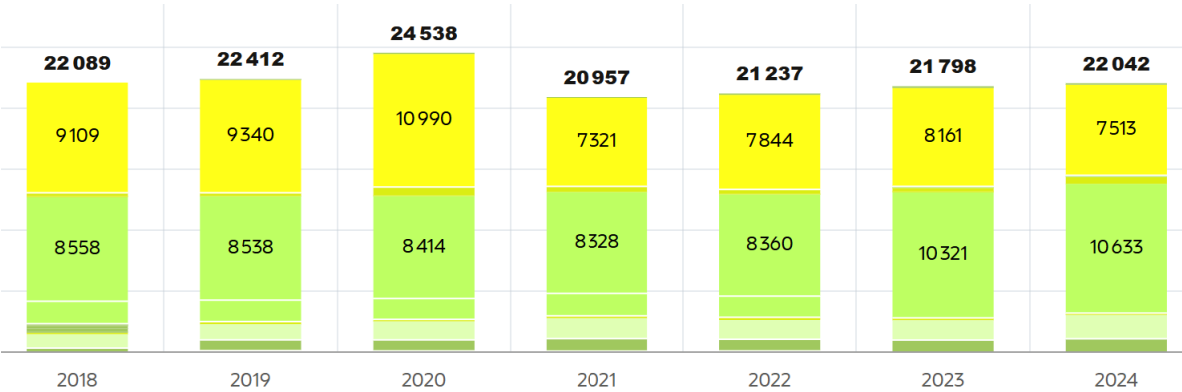
Evolution des cheptels bovins :



Focus sur les BNI

Les BNI, cultures à bas niveau d'intrants, sont constitués des cultures suivantes : fourrages, le sarrasin, tournesol, seigles, le chanvre, la biomasse énergie (silphie, miscanthus, TTCR/TCR...), l'ensemble des cultures en agriculture biologique, les prairies permanentes ou temporaires.

Evolution des cultures à bas niveau d'intrant hors BIO et hors surfaces gelées sans production :



Les surfaces en prairies permanentes et en cultures fourragères (en verts) et celles en tournesol (en jaune) stagnent depuis 2018, malgré le léger pic de 2020.

A ces surfaces il convient d'ajouter 2853 d'hectares en agriculture biologique (hors fourrages et autres cultures déjà prises en compte ci-dessus) pour parvenir à la surface totale des cultures à bas niveau d'intrants, soit 24 883 hectares (hors surfaces gelées, équivalentes à 9 hectares).

Ainsi les surfaces de cultures BNI ont régressé de près de 9% entre 2020 et 2024, mais restent à un niveau satisfaisant au regard des règlements des MAEC.

**Surface dédiée
aux BNI : 24 883 ha
soit 23% de la SAU en 2024**



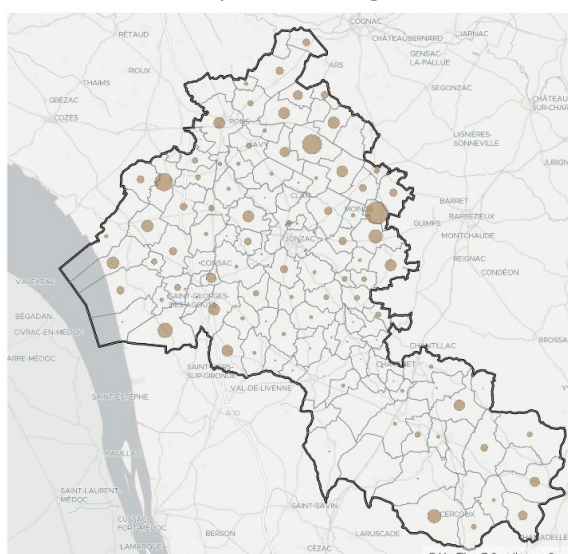
D. Les exploitations et les exploitants

52% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans et 19% ont plus de 60 ans (source MSA). Ce sont donc 364 exploitants qui vont devoir trouver un repreneur dans les années à venir.

Des difficultés sont relatées par la profession elle-même : certains agriculteurs ou leurs ayants-droits peuvent préférer boiser leurs parcelles plutôt que les vendre.

Part des femmes cheffes d'exploitations : 25,9%

Localisation des exploitations agricoles :

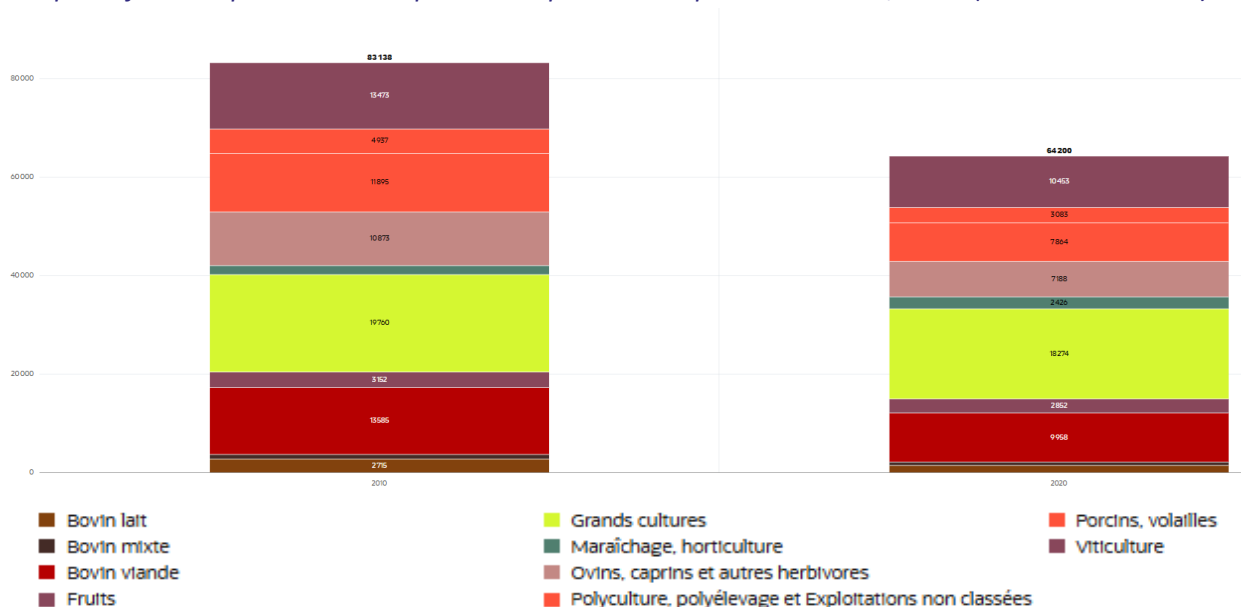


Le taux de maintien dans l'activité, 6 ans après installation, est relativement faible, avec 64,6% (source MSA 2023 - référence régionale + 9 points).

L'âge moyen des 59 chefs d'exploitations qui se sont installés en 2023 était de 36 ans et la surface exploitée était en moyenne de 10,5 hectares, quand les surfaces moyennes des exploitations en Haute-Saintonge sont de 43,2 hectares.

L'assiette moyenne déclarée au registre de l'imposition est de 48 413 euros en 2024, encore tirée par le vignoble du Cognac.

Comparatif de la répartition des exploitations par OTEX et par année 2009 / 2020 (recensement 2020) :



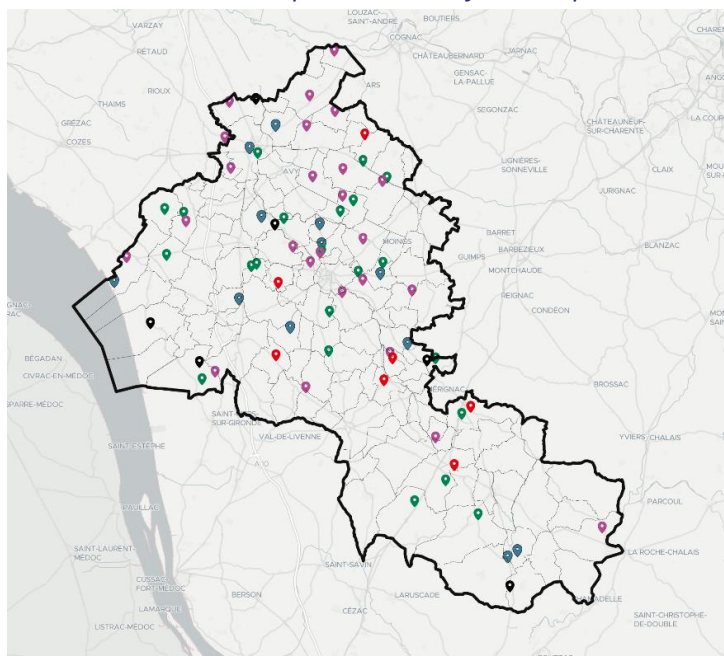
170 exploitations sont labellisées Haute Valeur Environnementale, dont près de 90% sont classées en OTEX viticulture.

Producteurs partenaires du PAT de Haute-Saintonge

Actuellement 72 producteurs sont référencés dans les outils de valorisation de la Communauté de communes (Guide du producteur). Ils vendent sur site.

Parmi eux, 13 participent au comité de pilotage et aux ateliers du PAT.

Localisation et suivi des producteurs référencés par la Communauté de communes :

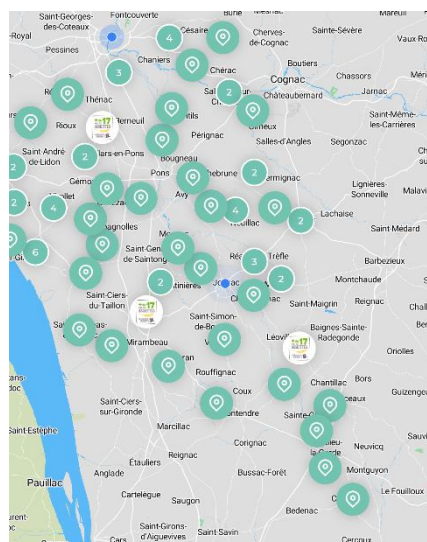


**13 exploitants associés
aux travaux du PAT de
Haute-Saintonge**



Le département porte depuis 2020 une marque locale « Plus de 17 dans nos assiettes ». L'objectif est de rendre plus visibles les productions locales et d'en faire la promotion auprès du grand public (internet <https://manger17.fr>). Les producteurs référencés sont les mêmes que ceux valorisés sur les supports de la CDCHS.

Localisation des producteurs + de 17 dans nos assiettes :



E. L'eau

23 bassins versants maillent le territoire et permettent d'alimenter les différents secteurs.

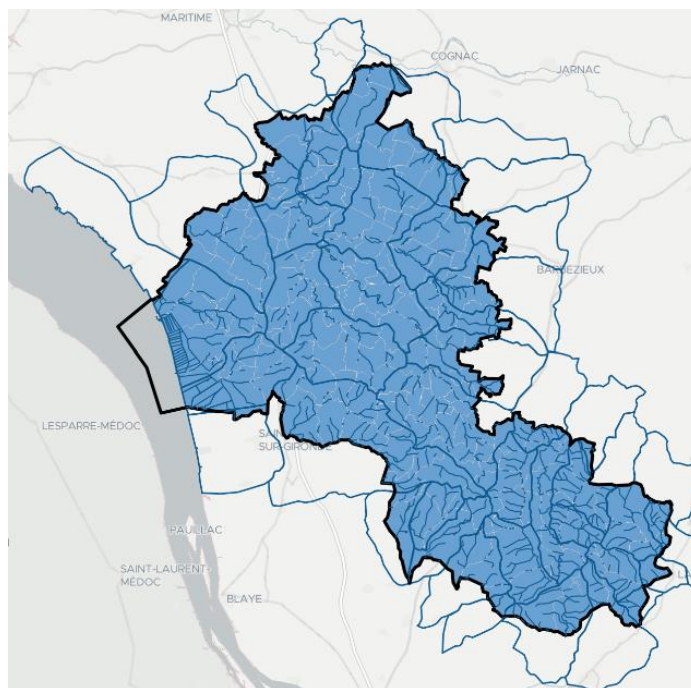
Le graphe ci-dessous présente l'évolution des niveaux de consommation par usage.

La Haute-Saintonge n'est pas alimentée par l'usine d'eau potable de Saint-Hippolyte (17) compte tenu de ses ressources locales.

La consommation d'eau potable constitue 46% des prélèvements, l'irrigation en représente 41%. Au niveau régional l'irrigation représente 50 % des prélèvements.

Ramenée à la surface agricole utile, le taux d'irrigation pour la Haute-Saintonge est de 54m3/ha, quand le taux régional est de 173m3/ha.

Les 23 bassins versants du territoire :



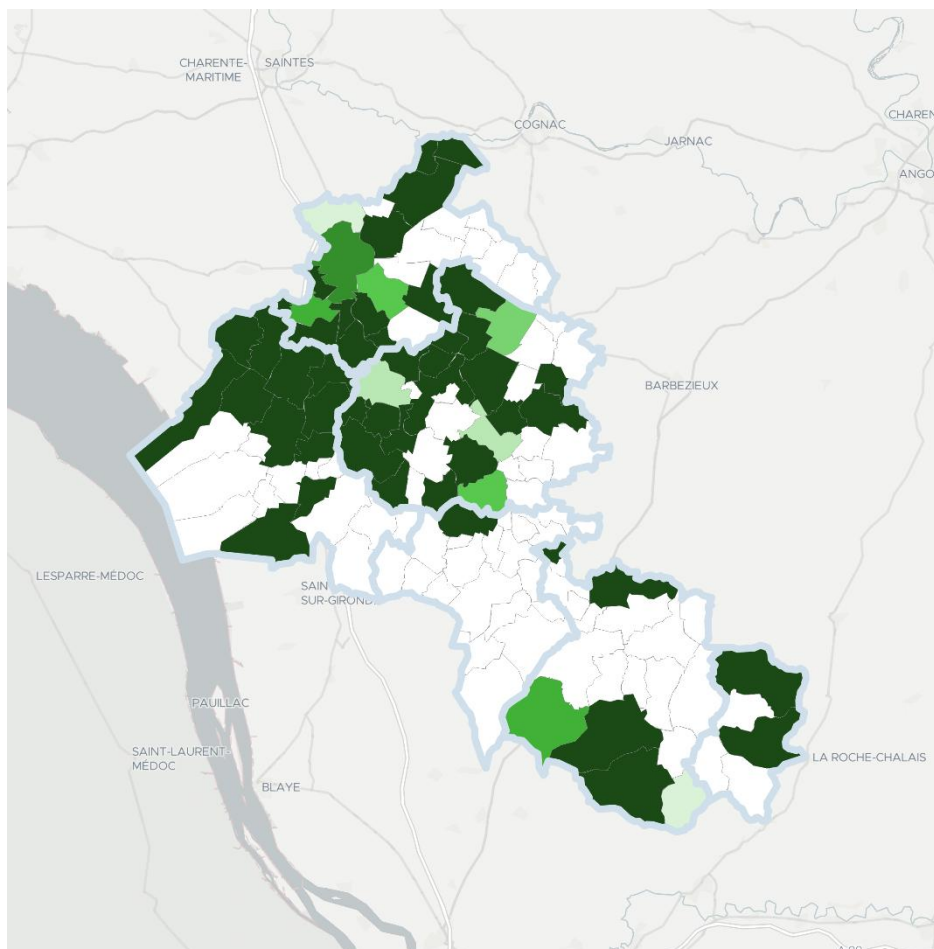
Volumes prélevés par usage et par millésime



La différence du taux de prélèvement pour l'irrigation par hectare pourrait s'expliquer par la culture dominante, la vigne. Toutefois, la carte ci-dessous fait apparaître les communes où l'irrigation est pratiquée (les volumes les

plus importants correspondants à la couleur la plus foncée). Cette carte ne semble pas liée au type de culture recensé puisqu'il ne désigne précisément ni le vignoble dans sa totalité, ni le périmètre grandes cultures.

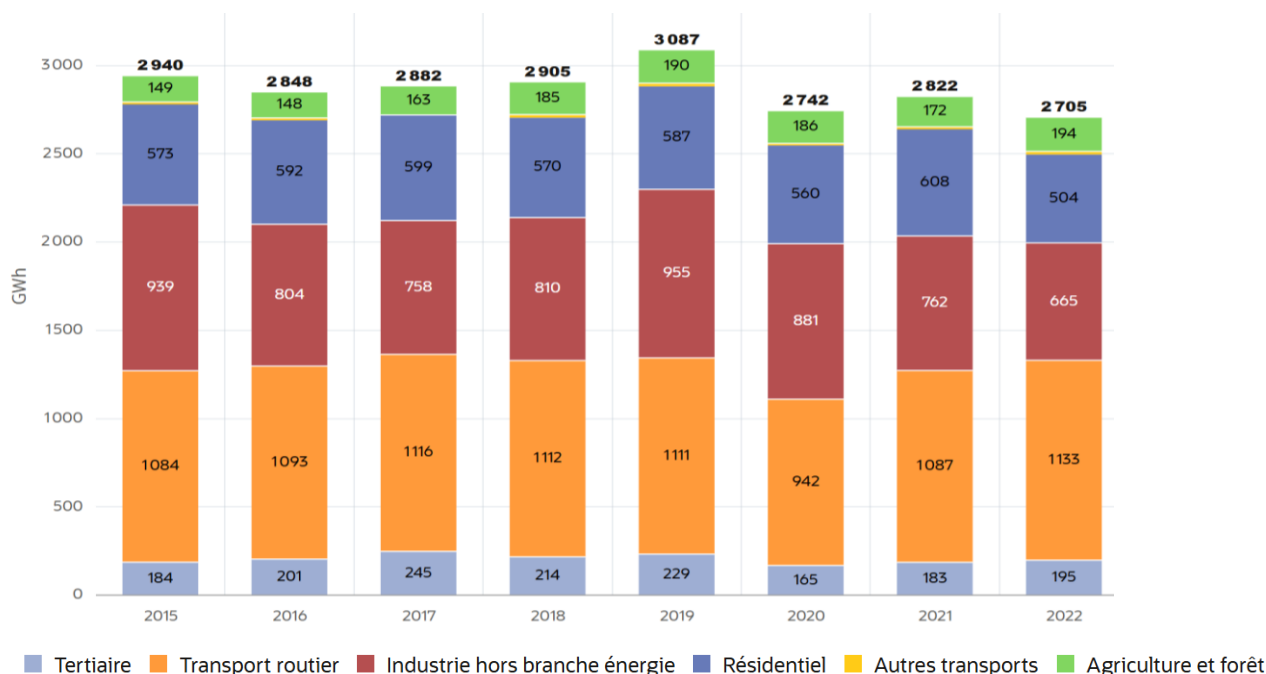
L'accès à l'eau n'apparaît pas comme un sujet de préoccupation majeure sur le territoire, même si des tensions peuvent exister lorsque les points d'eau sont privatisés.



La consommation énergétique

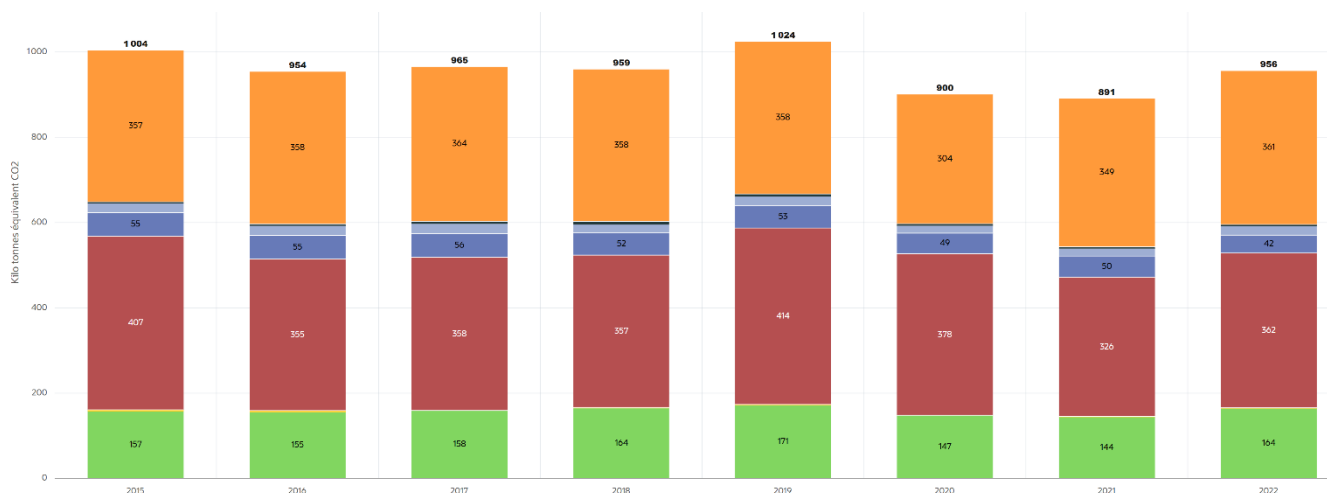
Plus globalement la consommation énergétique de l'agriculture représente 7% de la consommation totale sur la Haute-Saintonge, laquelle est en baisse depuis 2019, en raison de la crise énergétique à la sortie de la crise sanitaire. Le secteur agricole enregistre une nette augmentation de cette consommation entre 2016 et 2022, malgré la baisse de 2021 (crise énergétique).

Evolution de la consommation énergétique par secteur entre 2015 et 2022 :



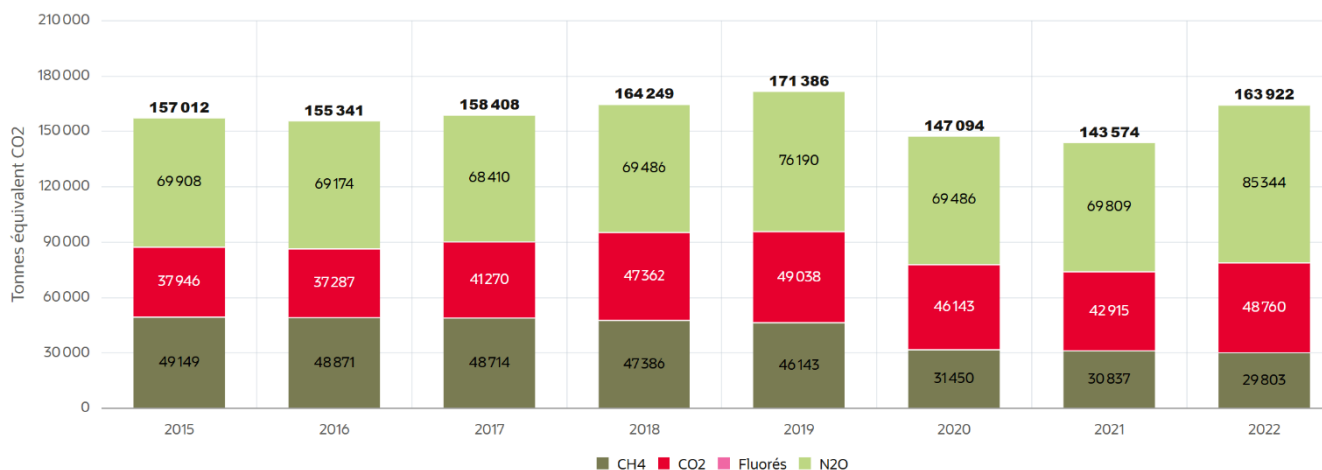
Les émissions de gaz à effet de serre

Evolution des émissions de GES par secteur entre 2015 et 2022 :



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) issus de l'activité agricole s'élèvent à 163 922 tonnes équivalent CO₂. Ils reviennent ainsi à leur niveau d'avant crise énergétique et représentent 17% des émissions en Haute-Saintonge.

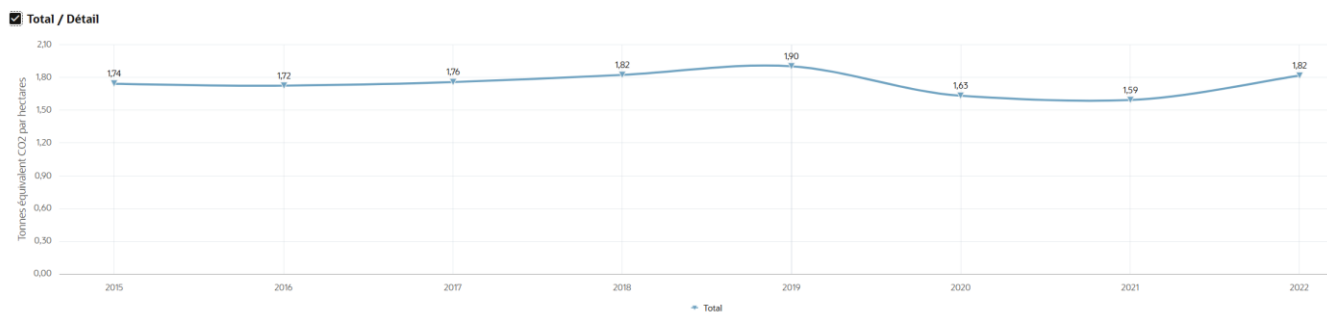
Evolution des GES du secteur agricole :



Cette hausse ne peut être liée à la baisse de la SAU, qui reste relative. De fait, le graphe ci-après fait apparaître une tendance à la hausse des GES par hectare de SAU.

Evolution des GES toutes origines du secteur agricole, en tonnes équivalent CO2 par hectare de SAU :

Evolution des émissions de toutes origines en TCO2e par hectare



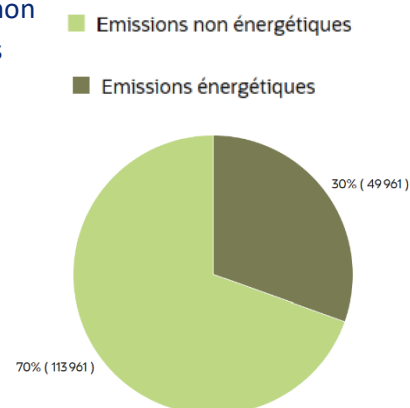
Source : AREC / TERRISTORY

Répartition des GES du secteur agricole en fonction de leurs sources (énergétiques /non énergétiques) :

Les sources des émissions de GES du secteur agricole sont principalement non énergétiques (décomposition des déchets, fermentation entérique des ruminants, ...).

La baisse du cheptel bovin sur la même période n'a donc que peu d'impact que les GES.

Cependant, le projet de réseau d'usines de méthanisation en cours de réalisation et porté par des producteurs, devrait permettre de constater dans les prochaines années une baisse des GES ainsi qu'une hausse de la part des énergies renouvelables produites sur le territoire.



G. La distribution

Le territoire est bien doté en matière d'alimentation générale avec 17 hyper et supermarchés répartis sur le territoire, du nord au sud principalement dans les centralités (Jonzac, Pons, Montendre, Montguyon, Saint Genis de Saintonge, Archiac, Saint Aigulin, Mirambeau) ; une supérette et 34 commerces d'alimentation générale enregistrés, dans les communes.

Les magasins spécialisés semblent être en nombre suffisant en termes de ratio par habitant :

- 50 boulangeries, soit 72 pour 100 000 habitants ; sur le territoire national, le ratio est de 49 boulangeries pour 100 000 habitants, mais dans les territoires ruraux elle est en moyenne de 60 boulangeries pour 100 000 habitants (source Cerfrance). A noter que le ratio conseillé pour couvrir les besoins d'un territoire sans mettre en danger les établissements par une surconcurrence, est de 1 boulangerie pour 1 000 habitants.
- 14 boucheries/charcuteries, soit 20 pour 100 000 habitants ; sur le territoire national, le ratio est de 24 commerces de viandes pour 100 000 habitants, réparti de manière équilibrée sur les territoires urbains et ruraux.
- 2 poissonneries hors marchés.
- 4 magasins de producteurs en fruits et légumes, deux magasins de producteurs de pommes/poires, un primeur revendeur (produits issus du MIN de Bordeaux).

Ce sont au total 50 commerces de détails de produits alimentaires (hors boissons et tabac).

Toutefois certains secteurs géographiques n'ont plus de commerce de proximité. Un véhicule est nécessaire pour aller chercher les produits de première nécessité y compris l'alimentation. Le commerce itinérant, peu existant mais difficilement quantifiable, ne semble pas couvrir le besoin.

La base SIREN fait état de 78 entreprises de vente de produits alimentaires sur les marchés, qui interviennent sur les marchés de Haute-Saintonge et hors Haute-Saintonge.

En Haute-Saintonge, les principaux marchés sont situés dans les centralités :

- Jonzac : marchés quatre fois par semaine, dont un avec le marché couvert (halles).
- Pons : marchés trois fois par semaine dont deux avec le marché couvert (halles).
- Montendre : une fois par semaine
- Montguyon : deux fois par semaine
- Saint Genis de Saintonge : deux fois par semaine
- Mirambeau : une fois par semaine
- Archiac : une fois par semaine

Par ailleurs, comme exposé précédemment, le guide des producteurs en circuits courts de la Haute-Saintonge recense 72 établissements, dont 10 en produits viticoles.

Les activités issues des ressources locales

Les caractéristiques géologiques et hydrologiques de la Haute-Saintonge ont incité les populations à créer des activités spécifiques.

Ainsi, sur l'estuaire, 14 entreprises du secteur de la pêche sont dénombrées en Haute-Saintonge (principalement Saint Fort sur Gironde).

Une industrie spécialisée dans l'esturgeon a développé trois sites, pour la production de son caviar et la vente du poisson.

Par ailleurs, dans le nord du territoire, une carrière accueille une entreprise agricole dédiée à la production de champignons.

Les activités de transformation et conservation

Quatre établissements de transformation et conservation de fruits et légumes sont enregistrés sur le territoire (confiture, jus de fruits).

Concernant la transformation et la conservation de la viande, outre l'abattoir en activité à Montguyon, deux domaines transforment et conditionnent sur place (à Soubran et Saint Aigulin).

Des ateliers de conservation pour la viande sont présentes dans un rayon de 40 km, à l'est et à l'ouest, et des légumeries conserveries sont accessibles à moins de 40 km, à l'est, à l'ouest et au nord.

Un fabricant de pop-corn, Sphère production, leader du marché européen, exportateur aux Etats-Unis et en Asie, est implanté sur le nord du territoire. Chaque année, 15 000 tonnes de maïs popcorn sont commercialisées par l'entreprise. Elle s'approvisionne en maïs grâce à un partenariat privilégié avec le groupe coopératif Océalia.

Les autres établissements liés à l'alimentation collective

Trois entreprises prestataires sont recensées, à savoir Albert restauration, Convivio-Pro et la Société Française de Restauration et Services (Sodexo).

H. Les équipements et services alimentaires

Ma cantine

Sur les 90 restaurants collectifs inscrits sur le site ma-cantine.agriculture.gouv.fr, seuls 24 ont enregistré des télédéclarations.

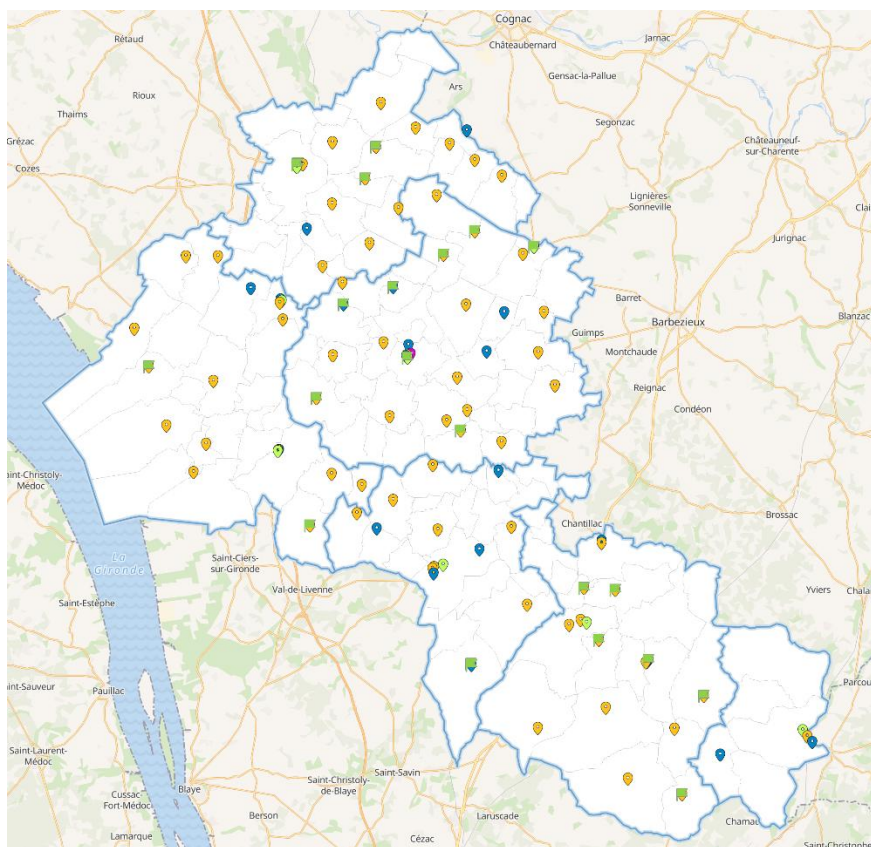
Parmi eux, 50 sont des restaurants scolaires (source Portail Alimentation de la Haute-Saintonge).

A ce stade, la faiblesse du nombre de télédéclarations et leurs contenus partiellement renseignés ne permettent pas de disposer de données fiables pour mesurer le niveau de réponse apporté à la loi Egalim sur le territoire de la Haute-Saintonge.



**90 établissements inscrits
ma-cantine
24 télédéclarations**

Localisation des 112 établissements scolaires avec localisation des restaurants enregistrés dans ma-cantine.fr (drapeau vert) :



Espaces nourriciers portés par les communes

Sur les trois dernières années, deux espaces ont été créés, un au nord et l'autre au centre.

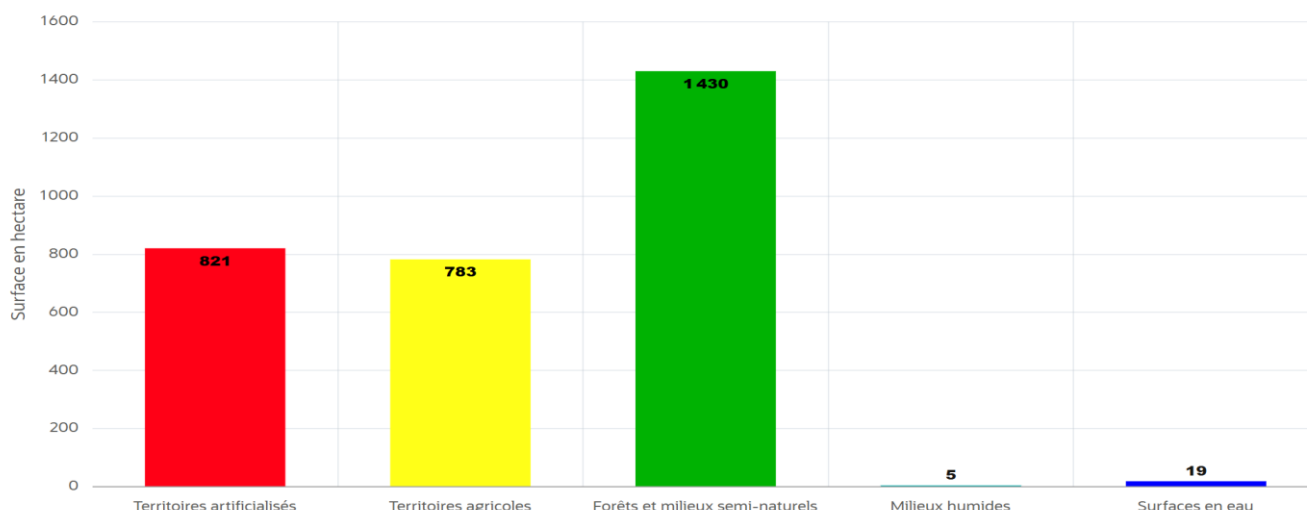
- **Ferme communale de Pons – maraichage Bio et permaculture, ruches, verger.**
 - Les parcelles sont cultivées en régie, avec deux agents à temps plein soutenus si besoin et ponctuellement par d'autres agents techniques. Les produits bio (fruits et légumes) sont cuisinés au restaurant scolaire 300 couverts/jour). Le surplus, en fonction de la production, est vendu au restaurant du lycée, à celui de l'EHPAD et distribué via les associations de l'aide alimentaire. La ferme produit 6 tonnes par an pour le moment.
 - La ferme pédagogique accueille et propose des visites à tous les publics (scolaires, familles, particuliers de tous âges...), pour sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité, autour de la mare, des ruches, des principes de la permaculture...

- **Maraichage de Nieul – maraichage Bio**

Les parcelles municipales sont cultivées, par convention, avec une maraichère des produits bio en légumes, destinés aux écoles locales, dans le cadre du RPI, ainsi qu'à la vente depuis le multi-service du village.

D'autres projets sont en gestation. Le recensement des parcelles agricoles appartenant aux communes a été réalisé sur le portail Alimentation de la Haute-Saintonge et permet de dénombrer **783 hectares** à partir desquelles les élus locaux peuvent travailler.

Parcelles détenues par des communes ou par la communauté de communes :

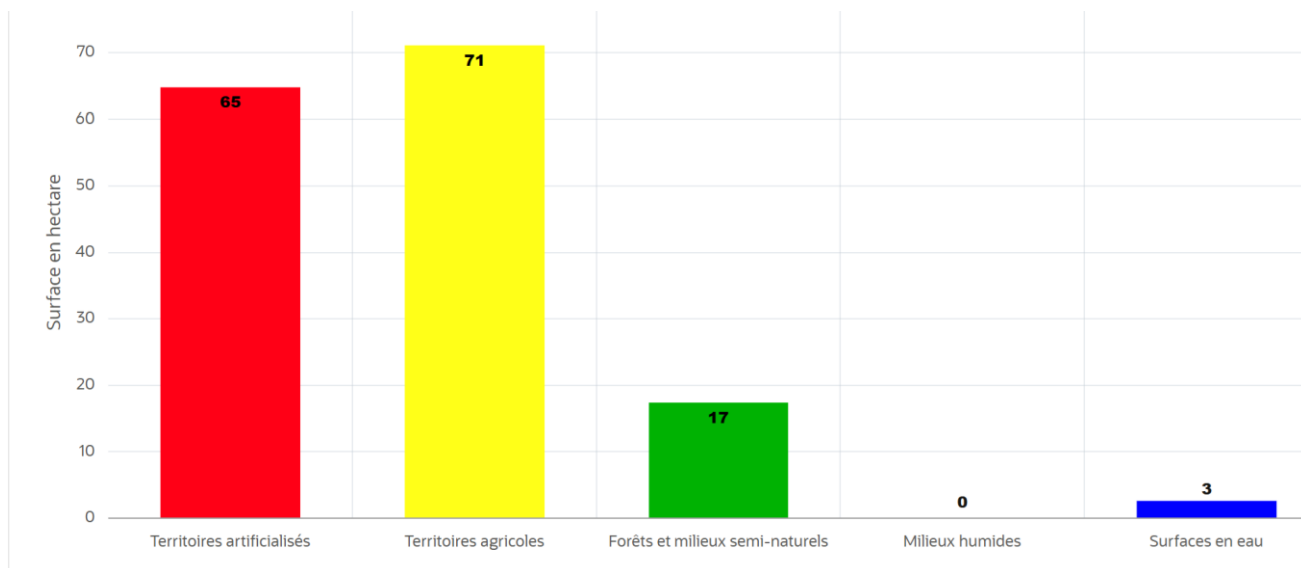


Par exemple pour Jonzac, l'outil a permis de localiser 71 hectares agricoles communaux, lesquels pourraient potentiellement être valorisés par du maraichage en direction des restaurants collectifs publics. Cf page suivante.

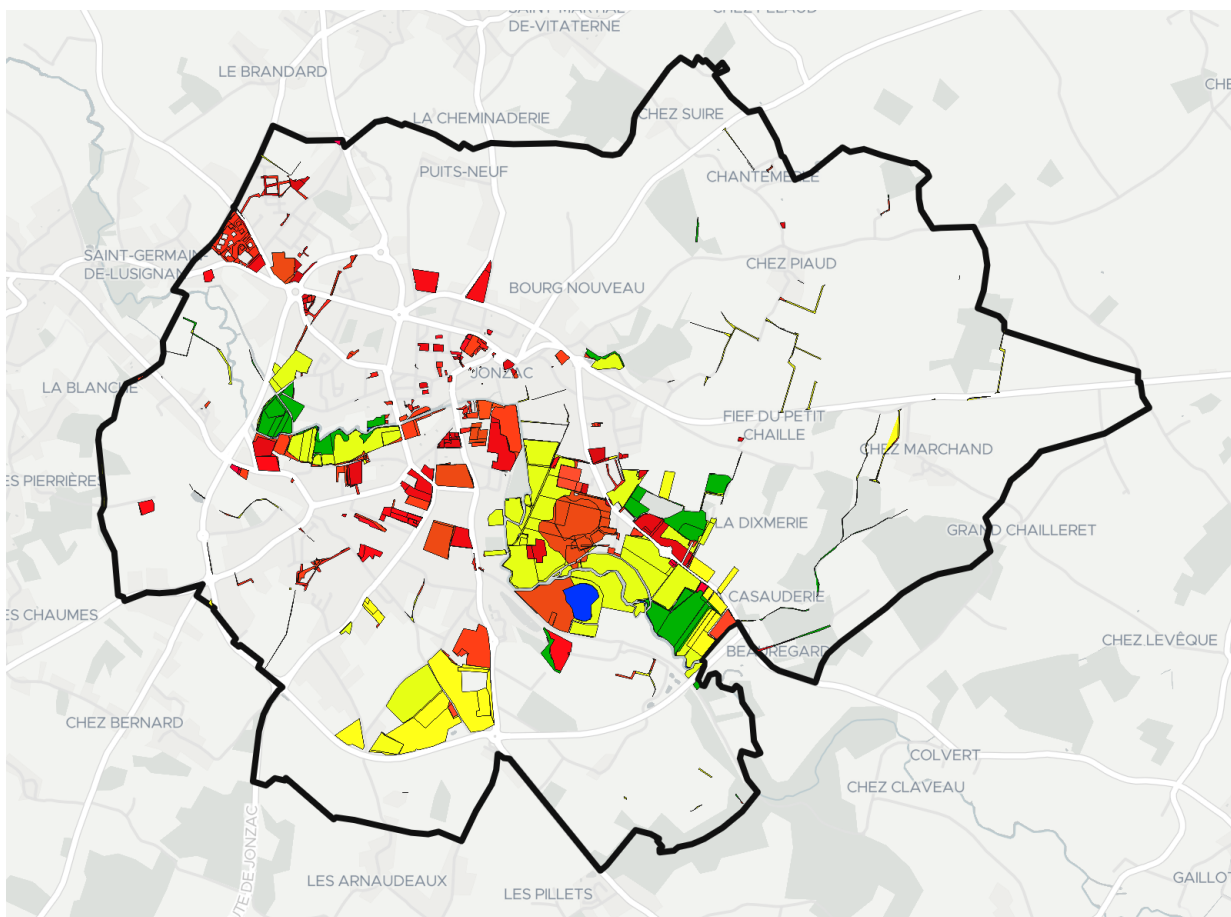
La procédure des biens sans maître, en partenariat avec la SAFER, est une piste en cours de réflexion pour développer les capacités d'actions des communes à partir de foncier identifié. Elle est déjà utilisée, au sein de la CDC de Haute-Saintonge pour reconstituer les bois et forêts au sud du territoire.

Extrait de la situation de Jonzac

Occupation des sols à Jonzac :



Localisation des parcelles :



I. L'aide alimentaire

14 organismes agissent pour l'aide alimentaire en Haute-Saintonge. Certains sont affiliés à la Banque alimentaire départementale :

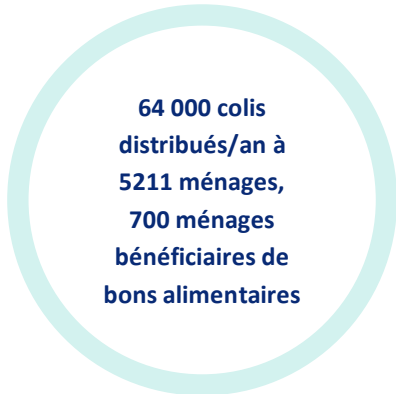
- Association Solidarité Sud Saintonge 11, avenue de la République 17210 MONTLIEU LA GARDE
- Base solidarité alimentaire Mirambeaulaise 1, place Saint Sébastien 17150 MIRAMBEAU
- Canton Archiac Solidarité 1, place de l'Abbé Golland 17520 ARCHIAC
- L'Entr'aide caritative cantonale 8bis, rue Paul Bert 17500 JONZAC
- Solidarité Dronne Lary Mairie 17270 MONTGUYON
- SPIC Mairie/Place Sablet 17240 SAINT GENIS DE SAINTONGE



**14 organismes maillent
le territoire pour
l'aide alimentaire**

D'autres sont issus du réseau des restos du cœur, à Pons et Montendre, et d'autres encore sont des CCAS et relèvent donc du financement de la commune (centralités).

A cela il convient d'ajouter les associations du Secours catholique, la Croix Rouge qui ponctuellement délivrent des bons, ainsi que la MSA des Charentes.



**64 000 colis
distribués/an à
5211 ménages,
700 ménages
bénéficiaires de
bons alimentaires**

La mission locale peut intervenir également pour le public jeune en difficulté.

Le maillage du territoire semble ainsi assuré, même si les distances peuvent être une complication pour les bénéficiaires ne résidant pas dans les communes précitées.

L'aide alimentaire se traduit par de la distribution de colis et de bons alimentaires. Par ailleurs les restos du cœur ont instauré une maraude, un point mobile itinérant à Pons, qui accueille une vingtaine de bénéficiaires par semaine.

Les chiffres ci-contre ne prennent pas en compte ceux de la MSA.

Lors d'un atelier le 21 mai 2024 pour dresser un état des lieux, il avait été noté une augmentation du nombre de travailleurs et retraités pauvres, ainsi que d'étudiants ou de jeunes sortis de l'ASE, avec un très fort impact du coût de l'énergie.

France Travail met en avant dans ses statistiques deux facteurs impactant les chances de retour à l'emploi des chômeurs longue durée : la fracture numérique et la mobilité. Ces difficultés sont également constatées par les acteurs de l'aide alimentaire. La mobilité est une difficulté même sur des distances courtes. Ainsi les associations et CCAS tentent d'y remédier (mise à disposition de vélos, scooters, transport en commun, livraison).

Les associations organisent des formations, sous forme d'ateliers de cuisine, afin de sensibiliser les bénéficiaires au bien manger, à l'équilibre alimentaire, à la lutte anti-gaspillage alimentaire. L'impact n'est pas évalué à ce jour.

Les super et hypermarchés, comme les superettes, ont tous conventionné avec une des associations du territoire pour le don des produits alimentaires périmés. Il faut toutefois noter une baisse des volumes, liée à de nouvelles politiques économiques pour éviter les pertes, et à la pratique des prix cassés avant péremption qui est appréciée du consommateur.

La difficulté principale pour le fonctionnement des associations délivrant des colis alimentaires est l'acheminement des denrées au point de préparation et distribution. D'une manière générale, la logistique est un enjeu pour le devenir des structures.

J- Analyse stratégique

Cette synthèse permet de poser les points sensibles au regard des priorités annoncées au travers du Projet alimentaire territorial de Haute-Saintonge.

Ce document est un appui aux feuilles de route qui devront guider la mise en œuvre des actions.



La structuration de la filière maraîchère

Parce qu'elle doit être la base de l'alimentation de demain, et pour conforter l'objectif de résilience alimentaire la filière maraîchère doit pouvoir subvenir aux besoins de la population locale. Cela nécessite de doubler la SAU dédiée. Il est pour cela nécessaire d'accompagner les nouveaux et actuels exploitants et leur assurer une rentabilité en dirigeant la production vers la satisfaction des besoins locaux.

Atouts	Faiblesses
L'eau est très présente sur le territoire, son accès est relativement simplifié, même si des tensions peuvent subsister.	La logistique n'est pas organisée sur le territoire. Les outils tels que légumeries ou autres outils de transformation, sont éloignés.
Les exploitations sont diversifiées en taille, et le nombre d'hectares par exploitation est bien en deçà de la moyenne régionale.	La filière Bio reste confidentielle et n'est pas assez structurée pour de la coopération.
Le foncier agricole est protégé dans le cadre du SCOT et des documents d'organisme en cours de validation.	La baisse de la SAU (3%) peut s'expliquer par les difficultés de transmission des exploitations.
La maison de l'emploi apporte un service en ce qui concerne les besoins en ressources humaines.	Les nouveaux maraîchers indiquent avoir des difficultés pour trouver des petites surfaces à exploiter et exploitables (eau, logement...)
	Le manque de main d'œuvre est un véritable problème qui limite le développement de la filière.
Opportunités	Vigilances
La crise du Cognac est un véritable coup dur pour le territoire. Mais on le sait en capacité de rebondir, comme cela a été le cas lors des crises précédentes. Ce contexte pourrait permettre de mobiliser des volontés pour diversifier les cultures.	Si le maraîchage constitue la préoccupation du PAT, il convient toutefois d'être vigilant quant au devenir de l'élevage, dont la situation est critique en Bio comme en non Bio. Les produits laitiers ne sont pas produits en quantité suffisante sur le territoire.
	A l'issue de leur formation agricole, beaucoup de jeunes se tournent vers la viticulture, plus rémunératrice en l'état du marché jusqu'à présent.



Le développement de la demande locale

Le potentiel du territoire devrait permettre d'encourager les producteurs locaux. Toutefois pour faire progresser la demande intérieure, des actions de sensibilisation et d'éducation à une alimentation saine sont indispensables.

Atouts	Faiblesses
La courbe démographique est positive, même si elle n'est pas au niveau attendu du SCOT.	Le niveau de revenu et le taux de pauvreté poussent les consommateurs vers les produits alimentaires à bas coûts.

La restauration collective publique, avec les deux centres hospitaliers, l'EPD des Deux Monts, les établissements scolaires, peut être un moteur de développement de la demande locale avec des débouchés intéressants pour les producteurs.	La logistique est une difficulté majeure pour les producteurs comme pour les restaurants des écoles.
<i>Opportunités</i>	<i>Vigilances</i>
Plus de 17 dans les assiettes / Agrilocal, sont des outils complémentaires à ceux envisagés localement, qui ne sont aujourd'hui pas assez exploités.	Le dispositif issu de la loi Egalim ne doit pas conduire à privilégier des produits non locaux
La communication autour des dangers de produits ultra-transformés devraient permettre une réelle prise de conscience. Le service diététique de la CDCS a ici une nouvelle occasion de sensibiliser les populations.	Le calcul des taux pour la loi Egalim se basant sur les dépenses, l'achat de viande Bio peut permettre d'atteindre les objectifs sans pour autant engager une démarche qualitative.
L'application des lois EGALIM et Climat et Résilience permet à chacun de questionner la qualité de produits utilisés, et leur origine.	



La distribution

La distribution a pour objectif de garantir l'accès à une alimentation saine et durable, et de travailler à une juste rémunération du producteur, notamment grâce aux circuits courts.

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
Marchés : le maillage via les centralités fonctionne bien, avec en complément des marchés de plus petites tailles dans les territoires.	Les produits proposés sur les marchés ne sont pas principalement issus de la production locale. Les produits Bio sur les étals sont rares. L'offre en productions laitières locales est particulièrement faible.
Les commerces alimentaires de proximité proposent une offre satisfaisante, malgré la présence de la grande distribution dans certaines centralités	En dehors des centralités, certains secteurs n'ont plus de commerces ni services, ce qui peut poser problème à une population sans solution de mobilité.
L'aide alimentaire est structurée et couvre le territoire. Cela doit permettre de travailler sur une meilleure coordination entre les acteurs.	Les problèmes de logistique fragilisent le dispositif. Des solutions locales (stockage et transport) sont souhaitées pour pérenniser l'aide apportée dans tous les territoires.
<i>Opportunités</i>	<i>Vigilances</i>
La Poste propose des services pour la livraison en circuits courts des personnes isolées, à bas prix, et peut s'adapter aux besoins.	L'approvisionnement des étals sur les grands marchés de gros contreviennent aux objectifs de résilience alimentaire et à ceux d'une alimentation saine et durable.



La protection de l'environnement

Il s'agit de protéger les ressources qui garantissent la pérennité du système agricole, et de préserver la santé des consommateurs.

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
La Haute-Saintonge est un territoire où la ressource en eau est très présente. Le niveau de prélèvement pour l'irrigation est relativement faible.	Les haies ont disparu. Le linéaire à l'hectare est faible. Une sensibilisation, suivie de replantations,

	seraient nécessaires compte tenu de leur intérêt environnemental.
L'artificialisation a peu progressé en Haute-Saintonge, et les documents d'urbanisme en cours de validation protègent les espaces agricoles et naturels conformément aux orientations du SCOT.	Les intrants restent encore très utilisés, notamment pour la vigne.
L'élevage de Haute-Saintonge est pratiqué de manière extensive.	
Le label HVE se généralise dans le secteur viticole.	
Le taux de cultures BNI est relativement satisfaisant.	
<i>Opportunités</i>	<i>Vigilances</i>
Les projets d'usine de méthanisation vont permettre de limiter les GES et de fournir une ENR complémentaire.	Le maraichage demande plus d'apport en eau que la vigne. Cette considération devra être prise en compte avec la diversification des cultures.

Glossaire

AGRESTE : Agreste est un organisme public français d'études et de statistiques sur l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires, l'occupation du territoire, ...

AOC : L'appellation d'origine protégée (AOP) et appellation d'origine contrôlée (AOC) L'appellation d'origine protégée (AOP) et l'appellation d'origine contrôlée (AOC) sont deux labels qui garantissent un lien étroit entre le produit et son terroir.

AREC : Agence régionale Énergie Climat.

Artificialisation : Transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.

ASE : Aide sociale à l'enfance

BD TOPO – Géoservices – IGN : La BD TOPO® sert de référence pour la localisation de l'information thématique relative aux problématiques d'aménagement, d'environnement ou d'urbanisme. Elle est gérée par l'Institut National de l'information géographique et forestière (IGN).

BNI : Cultures à bas niveau d'intrants, sont constitués des cultures suivantes : fourrages, le sarrasin, tournesol, seigles, le chanvre, la biomasse énergie (silphie, miscanthus, TTCR/TCR...), l'ensemble des cultures en agriculture biologique, les prairies permanentes ou temporaires.

CDC : Communauté de communes.

CDCHS : Communauté de communes de Haute-Saintonge.

EGALIM : La loi EGalim, complétée par la loi Climat et résilience, a défini l'objectif emblématique de garantir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective de service public depuis le 1er janvier 2022.

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes héberge des personnes âgées à temps complet ou partiel, de manière permanente ou temporaire.

ENAF : Espaces naturels, agricoles et forestiers

ENR : Energies renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale (CDC)

ETP : L'équivalent temps plein (ETP) est calculé à partir de la durée mensuelle légale de travail, égale à 151,67 heures par mois.

GES : Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui contribuent aux changements climatiques

HVE : La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au 3e niveau de la certification environnementale des exploitations agricoles, le niveau le plus élevé.

INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques.

Légumineuses : Les légumineuses désignent des plantes dont les graines sont contenues dans des gousses. On dénombre plusieurs variétés comme les légumes secs (les lentilles, fèves, pois chiches, pois cassés et haricots secs), ainsi que d'autres plantes riches en protéines telles que les lupins, les féveroles et les pois secs.

MAEC : Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent de soutenir les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

OTEX : Les orientations technico-économiques constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale.

PAC : Politique agricole commune. La PAC est conçue comme une politique commune de l'Union européenne, dont l'objectif est de fournir aux citoyens de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental d'une commune ou d'une communauté de communes durant une période donnée.

PAT : projet alimentaire territorial. C'est un outil contractuel qui vise à la fois à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture sur le territoire et à conforter la qualité de l'alimentation.

PBS : Produit brut standard - Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens.

PIGMA : Plateforme d'échange de données créées par la Nouvelle-Aquitaine.

SAU : La surface agricole utilisée est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole

SIREN : Système d'Identification au Répertoire des Entreprises. Ce numéro constitue une suite unique de 9 chiffres attribuée à chaque entreprise.

SCOT : Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

TECO2 : tonnes équivalent CO2, unité de mesure des émissions de GES

Travaux conduits par la CDCHS

Document réalisé par Tadatium

Approuvé par le comité de pilotage réuni le

Adopté par le Conseil communautaire du

